

PLF 2018

## Moderniser l'environnement économique et financier



*L'Algérie est entrée de plain-pied dans la phase de "civilisation matérielle" sur le plan politique, économique et social suite à l'avènement de la nouvelle Constitution amendée. Encore, faut-il qu'émergent au plus vite les réformes structurelles économiques et financières, qui accompagnent cette mutation susceptible de constituer une force d'émergence et de jouer un rôle premier dans l'œuvre du nouveau modèle de croissance, un facteur d'accélération pour la consolidation et la préservation du climat socio-politique.*

(Lire en Page 4)

● SELON LE DG DE  
LA CNAS

### Baisse des accidents de travail par rapport à 2015

(P3)

● ALGÉRIE-GRANDE BRETAGNE

### Un accord de coopération pour l'amélioration de l'enseignement de l'Anglais

(P3)

● INDUSTRIE AUTOMOBILE

### "Beaucoup d'investisseurs" veulent s'installer en Algérie

(P4)

● PROCHE D'UN DÉFAUT DE PAIEMENT

### Journée décisive pour le Venezuela

(P18)

LE BILAN RISQUE DE S'ALOURDIR

## Plus de 340 morts et plus de 4000 blessés en Iran suite au séisme



**A**u moins 344 personnes ont été tuées et plus de 4000 blessées dans le violent séisme qui a frappé dimanche soir les confins de l'Iran et de l'Irak, alors que les secours iraniens étaient encore lundi à la recherche d'éventuels survivants.

L'essentiel des victimes de la catastrophe était dénombré en Iran, où le bilan provisoire, qui n'a cessé d'enfler au fil des heures, s'élevait à 336 morts et plus de 3.950 blessés en fin de matinée, tous recensés dans la province occidentale de Kermanshah, limitrophe de l'Irak.

En Irak, le bilan officiel du drame était de 8 morts et 321 blessés.

Après avoir placé initialement l'épicentre de ce séisme de magnitude 7,3 du côté irakien de la frontière, l'institut géologique national américain (USGS) le plaçait lundi - tout comme son homologue iranien - en Iran, tout près de la frontière, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Sar-e Pol-e Zaham, la ville la plus touchée par le sinistre, avec 236 morts.

Selon l'Institut géologique Américain (USGS), la secousse a été enregistrée à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de la ville d'Halabja, dans une zone montagneuse de la province irakienne de Souleimaniyeh.

Elle est survenue à 18H18 GMT et a également été ressentie en Turquie où ni dégâts, ni victimes n'ont été enregistrés, selon les autorités.

En Irak, cette secousse a fait six morts dans la province de Souleimaniyeh, dans le Kurdistan irakien, selon des responsables locaux. Elle a également été ressentie pendant une vingtaine de secondes à Bagdad et parfois pour des durées plus longues dans les autres provinces du pays qui ont toutes été touchées.

MORT IL Y A ENVIRON 50.000 ANS

## Découverte d'un lionceau des cavernes, en Yakoutie

**E**n parfait état de conservation, le corps d'un lionceau des cavernes a été récemment retrouvé dans le pergélisol de Yakoutie. Les scientifiques espèrent maintenant avoir la possibilité de cloner cette espèce disparue il y a des dizaines de milliers d'années. L'animal préhistorique a été retrouvé dans le pergélisol près de la rivière Taykhtykh dans la République russe de Sakha (nord-est de la Sibérie), annonce le site Siberian Times.

Les scientifiques, qui ont étudié le corps de l'animal, explique son excellent état de conservation par le fait qu'il reposait dans le permafrost. Il pèse environ quatre kilogrammes et est long de 45 centimètres, ce qui permet de supposer que le lionceau est mort à l'âge d'un mois et demi ou de deux mois. Son corps ne portant aucune blessure, il est donc difficile d'établir la cause de la mort qui s'est produite approximativement durant une période comprise entre - 50 000 et 20 000 ans. Le chef du département de paléontologie de l'Académie des sciences de Yakoutie, Albert Prottopov, estime que les échantillons d'ADN, s'il est en bon état, seront peut-être utilisés à l'avenir pour cloner et ressusciter cette espèce disparue. Rappelons que c'est déjà le troisième lionceau des cavernes que les scientifiques retrouvent dans le pergélisol de Yakoutie.

AUSTRALIE

## Une pilote de huit ans meurt après un accident de dragster



**U**ne fillette de huit ans est décédée dans l'accident d'un dragster qu'elle conduisait et qui a heurté une barrière de ciment à Perth, dans l'ouest de l'Australie, a annoncé lundi la police. Anita Board passait le test pour obtenir sa licence junior quand son dragster violet "Pony Power" a percuté samedi la barrière en bout de piste, selon les médias locaux. La fillette avait eu jeudi huit ans, l'âge minimal pour postuler à une licence et conduire en compétition son dragster de 210 cc. La police a indiqué dans un communiqué qu'elle avait été hospitalisée dans un état critique et avait péri dimanche. Une enquête a été ouverte. Anita venait d'une famille d'adeptes du dragster dont la page Facebook

compte plusieurs photos de la jeune fille en combinaison de pilotage.

L'Association australienne de course de dragster a dit coopérer avec l'enquête de police. Le Premier ministre par intérim de l'Etat d'Australie-occidentale, dont Perth est la capitale, a évoqué la possibilité de nouvelles restrictions relatives à la pratique du dragster par les enfants.

"Nous devons nous pencher sur l'ensemble des mesures de sécurité existantes", a déclaré Roger Cook, cité par la chaîne ABC. Mike Sprlyan, de la fédération australienne de dragster junior, a précisé que les compétitions juniors concernaient des jeunes de 8 à 17 ans, et des véhicules pouvant atteindre les 50 km/h.

UNESCO

## Les Etats-Unis ne sont "pas l'alpha et l'oméga de l'institution "

**L**es Etats-Unis, qui ont annoncé mi-octobre leur retrait de l'Unesco, ne sont pas "l'alpha et l'oméga" de l'organisation, qui a connu de "grandes périodes" sans eux, a souligné hier sa nouvelle directrice générale Audrey Azoulay.

Le retrait américain ne constitue pas "une surprise complète, compte tenu de la position des Etats-Unis en ce moment sur le multilatéralisme", a relevé l'ancienne ministre française de la Culture, élue vendredi à la tête de l'organisation pour l'éducation, la science et la culture des Nations unies.

"C'est une décision souveraine d'un Etat que je respecte, mais en même temps ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'Unesco", a estimé Mme Azoulay sur la radio France Inter. "Il y a eu de grandes périodes à l'Unesco - plus de 15 ans - sans les Etats-Unis, qui sont finalement revenus, et je crois que ce n'est pas dans l'intérêt des Etats-Unis que de quitter l'Unesco".

Partis de l'organisation entre 1984 et 2002 pour protester contre sa gestion à leurs yeux défaillante, les Etats-Unis "ne payaient plus leur contribution à l'Unesco depuis 2011", a-t-elle rappelé.

Les Etats-Unis et l'occupant israélien avaient suspendu en 2011 leur contribution financière, représentant plus de 20% du budget de l'agence, après l'admission de la Palestine au sein de l'Unesco. Le 12 octobre, les deux pays ont annoncé leur retrait de l'organisation, l'accusant d'un biais "anti-israélien".

"Je crois qu'on ne peut pas réduire l'Unesco aux tensions politiques qui la traversent, mais qu'il faut prendre en compte l'ensemble de son action", a jugé Audrey Azoulay. Cette dernière a affirmé sa volonté de continuer "à travailler avec la société civile américaine, les universités américaines les scientifiques américains".



ROHINGYAS

## Tillerson en Birmanie pour accentuer la pression sur l'armée

**F**ace aux "atrocités" commises contre les Rohingyas en Birmanie, les Etats-Unis commencent timidement à accentuer la pression sur l'armée birmane tout en gardant une position d'équilibre, soucieux de ne pas mettre en cause le gouvernement civil d'Aung San Suu Kyi.

Signe d'un activisme qui va crescendo, plusieurs délégations américaines viennent de se succéder dans la région, et le secrétaire d'Etat Rex Tillerson se rend mercredi en Birmanie pour rencontrer Aung San Suu Kyi mais aussi le chef de l'armée, le général Min Aung Hlaing.

Le ton se veut ferme à l'encontre des "dirigeants militaires", que le chef de la diplomatie américaine a jugés "responsables" de la crise de la minorité musulmane rohingya, dont plus de 600.000 membres ont fui au Bangladesh en deux mois et demi.

Au nom du combat contre des rebelles rohingyas, l'armée mène depuis fin août une campagne militaire dans l'Etat Rakhine, dans l'ouest du pays, poussant à l'exode les membres de la plus grande population apatride du monde. L'ONU dénonce une opération d'"épuration ethnique".

De retour de Birmanie et des camps au Bangladesh, Simon Henshaw, chargé des réfugiés au département d'Etat américain, s'est dit "choqué" par ce qu'il a vu. "L'étendue de la crise est immense", "les conditions sont rudes", "les gens souffrent", a-t-il rapporté, "de nombreux réfugiés nous ont dit, en pleurant, avoir vu leurs villages brûlés, leurs proches tués devant leurs yeux".

"Le monde ne peut pas (...) rester observateur face aux atrocités dont il est fait état", a martelé fin octobre Rex Tillerson.

MANIFESTANTS ANTI-TRUMP À MANILLE

## Un mannequin représentant Donald Trump brûlé

**L**assés de l'"impérialisme américain", des manifestants, dont le nombre pourrait atteindre 3.000, ont défilé vers le Centre International de Conférences qui accueille actuellement le sommet des pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

Des manifestants philippins ont brûlé un mannequin à l'effigie du Président Donald Trump, arrivé à Manille pour participer à un sommet des pays de l'ASEAN et d'autres pays de l'est de l'Asie.

Selon les médias philippins, les émeutes ont éclaté tôt lundi matin, à l'ouverture du 31e sommet de l'ASEAN. Les manifestants envisageaient initialement d'atteindre le Centre International de Conférences qui accueille les événements du sommet, or la police a empêché leur progression, ayant recours à un canon à eau.

Scandant "Les États-Unis sont impérialistes!", "Stop à la machine de guerre américaine!", les manifestants portaient une construction en carton au visage de Donald Trump et à quatre mains fixées de façon à reproduire une croix gammée. Le mannequin tenait en mains un sac rempli d'argent, un pistolet, un missile muni d'une ogive nucléaire et un bulldozer. Il a été brûlé sous les slogans anti-américains.

Alors qu'on ignore pour le moment le nombre exact de manifestants, les organisateurs assurent de leur côté qu'ils étaient près de 3.000.

SELON LE DG DE LA CNAS

# Baisse des accidents de travail par rapport à 2015

**Lors du Congrès international sur la prévention des risques professionnels, le Directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), Tidjani Hassan Haddam, a indiqué que plus de 51.500 accidents de travail ont été déclarés à cette caisse, dont 533 accidents mortels durant l'année 2016.**

"**A**u total 51.552 accidents de travail ont été déclarés à la CNAS, dont 533 accidents mortels en Algérie durant

l'année 2016, enregistrant une baisse de 10% par rapport à l'année 2015", a précisé M. Haddam. Le même responsable a affirmé, d'autre part, que 514 maladies professionnelles ont été déclarées à la CNAS à la même date de référence.

M. Haddam a fait savoir que les dépenses de la caisse ont dépassé 27 milliards DA en 2016 et ce, dans le cadre de la prise en charge des victimes des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Pour sa part, la Directrice de la Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, à la CNAS, Mme Fatiha Tiar a indiqué à l'APS, que sur le total des accidents de travail déclarés, 47.000 ont été enregistrés sur les lieux de travail alors que plus de 3.000 autres sont des accidents de trajets, survenant lorsque les victimes se dirigent

vers leur lieu de travail ou pendant des missions de travail.

Selon Mme Tiar, 27% des accidents de travail ont été enregistrés dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP) en 2016, suivi par le secteur des Services avec 26% et celui de la Métallurgie avec 9%.

D'autre part, Mme Tiar a souligné que les affections les plus répandues en matière de maladies professionnelles sont les surdités, avec un taux de 25%.

Les accidents de travail et les maladies professionnelles, a-t-elle dit, ont généré 2.554.734 indemnités journalières.

La même responsable a indiqué que la caisse œuvre sans cesse, dans le cadre de ses plans de travail, à instaurer et à développer la culture de la prévention dans le milieu du travail et à renforcer ses efforts afin de diminuer le nombre des accidents de travail



et des maladies professionnelles. La prévention collective ou individuelle et la nécessité de la santé et la sécurité au travail, constituent des conditions nécessaires à la préservation de la sécurité du travailleur des accidents qui peuvent lui causer un handicap durable ou parfois sa mort.

Mourad N.

SIPA 2017

## Une 4<sup>ème</sup> édition réussie sur toutes les dimensions

La 4<sup>ème</sup> édition du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA 2017), qui a pris fin avant-hier au Centre des conventions d'Oran "Mohamed Benahmed", a réalisé les objectifs tracés, en témoigne le nombre de visiteurs, plus de 12.000 personnes, et le plus grand nombre d'investisseurs et de professionnels ayant participé à des actions concrètes d'investissement dans cette filière, a indiqué le directeur général du secteur.

Dans une allocution de clôture de cette manifestation économique de quatre jours, le Directeur général de la pêche et de l'aquaculture, Taha Hammouche, a fait part d'une affluence importante de professionnels et opérateurs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et de producteurs d'aliments de poissons d'ensemencement, ainsi que de représentants d'entreprises spécialisées dans le conditionnement et le stockage de produits halieutiques, des pêcheurs, des fournisseurs d'équipements et autres, signalant plus de 4000 visiteurs pour la seule journée du samedi. D'autre part, ce salon a été marqué par la signature de plusieurs conventions entre des entreprises

algériennes et étrangères, notamment dans les domaines de la production d'aliments pour poissons et de glace et entre des bureaux d'études et des investisseurs pour les accompagner dans la matérialisation de leurs projets dans le créneau de la pêche et de l'aquaculture, a-t-il fait savoir.

M. Hammouche a affirmé que l'Etat accorde une grande importance à l'agriculture et à la pêche pour injecter un sang nouveau à l'économie du pays, soulignant que ce secteur doit être la locomotive de l'économie du pays et jouer un rôle de moteur pour le reste des secteurs.

Un riche programme, a-t-il dit, a été concrétisé durant les quatre jours de ce rendez-vous comportant des conférences, des ateliers et des tables rondes autour de plusieurs sujets liés au développement du secteur, ainsi que des rencontres entre opérateurs algériens et étrangers.

M. Hammouche a ajouté que toutes ces activités ont contribué à la concrétisation de nombreux partenariats pour des projets gagnant-gagnant, profitables pour les deux communautés d'affaires. Le DG de la pêche et de l'aquaculture a expliqué que ce salon a réalisé les objectifs tra-

cés, en témoigne le plus grand nombre d'investisseurs et de professionnels ayant participé à des actions concrètes d'investissement dans cette filière, assurant que cette édition a connu la participation de 140 exposants exposants dont 35 étrangers et 11 organisations internationales et régionales représentant 12 pays européens, arabes et africains.

En marge de ce salon, plusieurs conférences, des ateliers et des forums ont abordé des questions liées au développement de la pêche et de l'aquaculture, aux zones d'élevage de poissons, aux stratégies du secteur, à la sécurité maritime et à la formation, entre autres, a-t-on indiqué.

Parallèlement à ce rendez-vous, une 4<sup>ème</sup> conférence inhérente à l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCO-BAMS) a été consacrée à la sauvegarde des cétacés.

Une séance de dégustation de poissons d'eau douce dont la daurade et le loup de mer a été également organisée, dans le but d'encourager leur consommation.

Kamal R.

ALGÉRIE-GRANDE BRETAGNE

## Un accord de coopération pour l'amélioration de l'enseignement de l'Anglais

L'Algérie et la Grande-Bretagne ont signé, lundi à Alger, un accord de coopération pour l'amélioration de l'enseignement de la langue anglaise et la formation des formateurs dans ce domaine. L'accord a été paraphé par la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit et l'ambassadeur du Royaume-Uni

de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord en Algérie, Andrew Noble. Mme Benghabrit a indiqué dans une déclaration à la presse que l'accord "visait à améliorer la didactique de l'enseignement de la langue anglaise, la formation des formateurs, la gouvernance, l'enseignement à distance et la recherche éducative". M. Noble a souligné, pour

sa part, avoir tenu plusieurs rencontres avec la ministre de l'Education nationale dans l'objectif d'améliorer l'enseignement de la langue anglaise en Algérie à travers la formation des inspecteurs et des enseignants", estimant que l'accord signé "offrira un nouveau cadre de coopération dans le domaine de l'éducation".

R. N.

## LA CONJONCTURE

de Nabil Benbachir

### Développement au delà, consommation en deçà

C'est bien aux Algériens à développer le pays et non aux étrangers. Mais, malheureusement, ce n'est pas une préoccupation partagée par tous les hommes d'affaires, en témoignent les centaines de millions d'euros qui ont quitté le territoire par des Algériens, ceux qui sont censés travailler pour le pays d'abord, au moins sans voler celui-ci. Nous ne sommes pas bien sûr dans la situation des pays qui ont créé de la richesse et qui exportent car ils sont relativement bien avancés dans le domaine de la technologie, mais les questions à se poser devraient quand même être les mêmes.

Dès lors qu'on avait cassé le monopole sur le marché extérieur pour transférer cette mission étatique aux entreprises privées, ce qui revient à dire que les moyens financiers en devises sont mis à disposition d'hommes d'affaires, on n'avait fait que transférer l'appât du gain facile et choisi qui sera rendu riche en lui octroyant les autorisations d'importations. Un tel gain facile et sans risque pour les importateurs ne peut qu'irriter ceux qui veulent investir dans la production nationale.

Quelqu'un disait qu'il n' "est pas celui qui promet de partager ce qui n'est pas produit". Il avait pourtant distribué du pouvoir d'achat avant de commencer à produire, pensant qu'ainsi cette masse d'argent aux mains des ménages allait financer les plans de charge des entreprises et permettre alors la relance de l'économie par la relance des entreprises. Mais, cette distribution de pouvoir d'achat a financé surtout les plans de charge des entreprises étrangères, relançant ainsi les économies des pays de nos fournisseurs. Moins cinq comme on le dit dans le langage courant on aurait vu les populations des pays fournisseurs manifester pour que nos gouvernants distribuent encore du pouvoir d'achat pour fournir des plans de charge à leurs entreprises, et non aux nôtres.

Alors ? pour ce qui nous concerne, certes la question peut se poser de savoir pourquoi ne serait-il pas possible de doper nos exportations à l'étranger, alors qu'en réalité, c'est une autre question, à savoir qui devrait fournir des plans de charge à nos entreprises, et à orienter cette augmentation du pouvoir d'achat vers nos entreprises ? Peut-être que celles-ci sont déjà battues par la concurrence internationale mais alors, pourquoi ne pas s'intéresser aux zones de forte croissance et pourquoi y a-t-il tant d'entreprises d'importation et pas assez d'entreprises d'exportations ? Serait-ce qu'il n'y ait pas eu assez de mesures d'encouragement à des investissements productifs ? peut-être serait il plus indulgent de moins critiquer les entreprises étrangères car elles sont étrangères et travaillent pour le profit, alors que nous devrions attendre plus des entreprises algériennes qui devraient contribuer à développer le pays même au sacrifice d'une partie des profits.

N. B.



INDUSTRIE AUTOMOBILE

## " Beaucoup d'investisseurs " veulent s'installer en Algérie

S'APPRÊTANT à installer une usine de montage dans la région ouest de l'Algérie, le constructeur automobile Français, Peugeot, a annoncé sur la lancée qu'il y sortira son premier véhicule de tourisme, en 2018. Le P-DG du groupe mécanique au ministère de l'Industrie et des Mines, observe qu'après l'arrivée de ce nouvel investisseur, l'Algérie disposera d'un total de cinq constructeurs appelés à la transformer en un important pôle d'attractivité dans le domaine de la mécanique et de l'automobile. S'exprimant hier, durant l'émission l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne, M. Bachir Dhimi, signale que " beaucoup d'investisseurs ", une trentaine en tout, ont également fait part de leur désir de s'installer en Algérie. Enumérant quelques-unes des conditions contenues dans le cahier des charges soumis aux constructeurs, il met en avant celles relatives à l'intégration, la formation des personnels, l'installation de sous-traitants et l'exportation des véhicules produits à demeure.

Il tient, par ailleurs, à préciser que les constructeurs automobiles installés dans le pays vont faire du " montage " et non pas de " l'assemblage ", ce qui à ses yeux est différent. Le montage, explique-t-il, étant un processus dans lequel est incluse l'activité d'intégration, amenée à évoluer, progressivement, " de 5 à 45% ". M. Dhimi assure qu'avec la présence de plus en plus importante de constructeurs appelés à produire quelques 450.000 véhicules/an, " les sous-traitants étrangers ne manqueront certainement pas de venir " rejoindre leurs vis-à-vis algériens. Compte tenu de cet important volume, celui-ci considère qu'en plus de faire bénéficier les Algériens de véhicules de standard international, il est impératif de prendre le chemin des exportations, " sinon, ajoute-t-il, on n'ira pas très loin ". Dans le secteur de la mécanique, le représentant du ministère de l'Industrie et des Mines fait, d'autre part, état de contrats déjà opérationnels ou projetés, de constructions et d'intégration d'engins de travaux publics, de camions, minibus, tracteurs, moteurs et autres engins de compactage.

Khadija M.

**L'Algérie est entrée de plain-pied dans la phase de " civilisation matérielle " sur le plan politique, économique et social suite à l'avènement de la nouvelle Constitution amendée.**

Encore, faut-il qu'émergent au plus vite les réformes structurelles économiques et financières, qui accompagnent cette mutation susceptible de constituer une force d'émergence et de jouer un rôle premier dans l'œuvre du nouveau modèle de croissance, un facteur d'accélération pour la consolidation et la préservation du climat socio-politique. La cause en est aujourd'hui, ce regain d'attention et de préoccupation que porte le projet de la Loi de finances 2018 visant dans son ensemble la préservation de la dignité du citoyen et qui est la finalité de toutes les réformes politiques et sociales et de toutes les mesures et dispositions vouées au développement. Dans cet esprit, la croissance économique n'aura aucun sens si elle ne se traduit pas par l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, le projet de LF pour l'exercice 2018 s'inscrit dans le cadre des orientations et directives du chef de l'Etat. Ce projet, traduit la volonté et l'ambition du Plan d'action du gouvernement, de poursuivre la mise en applica-

tion du programme présidentiel, le processus d'édification de l'Etat de droit, démocratique, moderne, prospère et solidaire s'inspirant de ses valeurs de souveraineté immuables, de sa civilisation séculaire et son rayonnement régional et international. Cette conjoncture financière, économique, sociale et politique, s'inscrit également dans l'amorce de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement dans l'objectif de commencer l'implémentation de la nouvelle Loi fondamentale du pays, de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles financières, économiques, leur accélération pour moderniser et décentraliser la gestion des affaires publiques, moderniser l'environnement de l'économie nationale y compris financier, et avancer dans la maîtrise des nouvelles technologies. Une somme de tâches qui selon le Président Abdelaziz Bouteflika incombent au gouvernement pour aller de l'avant dans la bataille du développement économique, de la pérennisation de la justice sociale et de la préservation de la souveraineté économique.

A présent, il s'agit et en toute urgence de mettre en marche le nouveau modèle de croissance basé sur le renforcement de la création de richesse et la répartition équitable de ses fruits, au profit des citoyens de l'ensemble de l'Algérie. En outre ce projet, intervient pour consolider la politique de développement économique et social du Gouvernement qui vise à assurer une croissance durable, créatrice d'emplois et de richesse, à travers une stratégie étudiée de diversification de l'économie nationale. Cette stratégie cible quatre (4)



domaines leviers à savoir : l'industrie, l'agriculture, le tourisme-les technologies de l'information et de la communication. Il est aussi structuré autour d'une organisation efficace de toutes les activités commerciales et économiques, et appuyé sur un secteur bancaire dynamique en voie de modernisation pour accompagner les investisseurs. Le secteur énergétique est également, au centre de cette politique, grâce à une ambitieuse stratégie de développement des énergies renouvelables, visant à sécuriser les besoins du pays, tout en préservant l'environnement. Cette exercice financier pour l'année 2018, intervient aussi pour marquer la décentralisation avancée consacrant un rôle majeur aux collectivités locales, aux cotés du gouvernement en matière de développement socio-économique et la nouvelle loi sur le financement non conventionnel résultant du dernier amendement de la loi sur la monnaie et le crédit qui offre de nouvelles perspectives à des emprunts qui serviront à

rembourser les dettes du Trésor et à financer les dépenses d'équipements ; mieux encore la modernisation du processus de gestion des finances publiques. Les réformes structurelles qui devront accompagner le financement non conventionnel seront précisées dans le cadre d'un décret présidentiel, avait annoncé le ministre des Finances Abderrahmane Raouya, il y a quelques semaines juste après l'adoption par l'APN du projet de loi amendée sur la monnaie et le crédit. " Cette loi sur la monnaie et le crédit constitue la vraie garantie car elle ne permettra pas un financement tous azimuts, a-t-il précisé. Il a rappelé que ce financement sera destiné à l'investissement, à la prise en charge des préoccupations des deux entreprises stratégiques du pays à savoir la Sonatrach et la Sonelgaz mais aussi " pour assurer une croissance économique plus forte et soutenue qui permettrait d'absorber le taux de chômage et de réduire au minimum l'inflation ".

Ammar Zitouni

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE PLF 2018

## Une baisse de 8 milliards de DA par rapport à 2017

Les dépenses de fonctionnement, s'élèveront à 4584,5 milliards DA, dans le PLF 2018, soit une baisse de 8 milliards DA par rapport à la clôture 2017 (4591,8 milliards DA).

En effet, le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya a indiqué, que les salaires des fonctionnaires atteindront 2135,2 milliards DA en 2018 du fait de l'impact de la prise en charge de la formation uniquement pour les secteurs de la santé et de l'éducation nationale et du non remplacement systématique des retraités, estimés à 14.251 postes.

Avec l'introduction des dépenses salariales dans les autres postes du budget de fonctionnement (l'appui des institutions publiques administratives, des établissements hospitaliers...), la masse salariale avoisinera 2.743 milliards DA en 2018. L'aide à la gestion y compris des établissements publics à caractère scientifique et les établissements hospitaliers enregistrera une légère hausse de 1 milliard DA en 2017, passant de 1,087 milliard DA en 2017 à 2,781 milliards DA en 2018.

La dette publique devrait augmenter de 3,31 milliards DA. L'intervention économique de l'Etat passera de 0,315 milliard

DA en 2017 à 3,335 milliards DA en 2018, soit une hausse de 2,20 milliards de DA.

#### LA PRÉSERVATION DE POUVOIR D'ACHAT EST INDISCUABLE

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya a indiqué, d'autre part, que le projet de loi de Finances (PLF 2018) intervenait dans "une conjoncture difficile" et s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à consolider le développement et à préserver les équilibres macro-économiques ainsi que le pouvoir d'achat des ménages. Ce projet intervient dans "un contexte particulier" marqué, au plan interne, par "la persistance des contraintes financières" et, au plan international, par l'instabilité des marchés pétroliers, en dépit de l'accord relatif à la baisse de production du pétrole, a affirmé M. Raouya, lors de la présentation du PLF 2018 en séance plénière à l'APN sous la présidence de Saïd Bouhadja, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua.

Visant à renforcer l'économie nationale dans "une conjoncture difficile", ce texte "accorde la priorité à l'investissement pro-

ductif, créateur de richesse et d'emploi et à encourager le climat d'affaires en boostant la dynamique économique à travers les multiples mesures qu'il prévoit, avec pour objectif de parachever les projets de développement en cours, de lancer de nouveaux projets de base, de baisser le taux d'intérêt en faveur des investisseurs producteurs et de moderniser le cadre juridique relatif à l'investissement à travers l'intégration des chèques dans les opérations financières", a-t-il précisé. Par ailleurs, le ministre a soutenu que ce projet préserverait le pouvoir d'achat des ménages à travers le maintien du même niveau des transferts sociaux, sachant que ces derniers s'élèveront à 1760 milliards DA en 2018.

Expliquant que la chute des prix du pétrole sur les marchés mondiaux avait impacté l'économie nationale en réduisant les ressources financières et en mettant le Trésor sous la pression, M. Raouya a mis en avant les défis auxquels est confrontée l'économie nationale notamment la baisse de liquidité bancaire, l'épuisement de l'épargne publique depuis février 2017 et la contraction des réserves de change, estimées à 102,4 milliards USD à la fin de

septembre 2017. Cette situation implique le maintien d'un niveau acceptable de développement afin d'assurer la prise en charge de la demande sociale, créer suffisamment d'opportunités d'emploi et garantir un service public adéquat, a-t-il ajouté. Evoquant les fondamentaux de l'économie nationale jusqu'à septembre 2017, le ministre a relevé une hausse du prix de baril à hauteur de 51,2 USD, une relative amélioration des exportations d'hydrocarbures, avec 21,4 milliards USD, et une légère baisse des importations de biens, estimées à 33,9 milliards USD, expliquant que ces facteurs ont entraîné le ralentissement du déficit commercial de 13,1 milliards USD à 8,1 milliards USD en fin septembre 2017. Pour sa part, le président de l'APN, Saïd Bouhadja, a déclaré que le PLF 2018 vise à "être un levier de croissance économique avec des indicateurs à la hauteur des défis du développement durable et exigences de la cohésion sociale" ajoutant qu'il s'agit d'une "transformation de qualité en termes d'augmentation du budget d'équipement qui dépasse pour la première fois le budget de fonctionnement".

L.D.

NABNI RAPPELLE L'URGENCE DE COMMENCER LES REFORMES

# Dix-huit mois pour amortir le choc contre l'iceberg !

**Pourquoi un troisième appel à entamer de vraies réformes ? Un baril à \$120 ou à \$50 ne change rien à la liste des vraies réformes. Depuis 2011, NABNI n'a cessé d'alerter l'opinion publique de l'urgence de réformer notre économie pour réduire sa dépendance des marchés pétroliers et de leur volatilité..**

Ce qui était urgent il y a six ans, l'est évidemment encore plus aujourd'hui, avec un prix du baril divisé par deux. Mais les problèmes structurels et les distorsions de notre économie restent exactement les mêmes.

Nous pourrions répéter mot par mot, toutes nos propositions publiées avant ce dernier contre-choc pétrolier : profonde réformes de la gouvernance économique, réforme du secteur bancaire, ouverture à l'investissement et choc de simplification administrative pour les entreprises, réforme des subventions et transferts monétaires directs, réforme de la fiscalité foncière et de la fiscalité locale, réforme du foncier économique, réforme de la gouvernance des entreprises et banques publiques et privatisation des actifs non stratégiques, etc.

La liste de priorités est la même que le baril soit à \$120 ou qu'il tombe à \$50 !

Traiter la crise actuelle comme une mauvaise conjoncture passagère : le risque de fuite en avant. Malheureusement, l'urgence de trouver des solutions immédiates au double déficit budgétaire et commercial, fait que la crise actuelle est gérée comme une crise conjoncturelle, une "mauvaise passe" à subir pendant quelques années. Les solutions mises en œuvre relèvent pour l'essentiel de la gestion de difficultés financières de court-terme : endettement par financement monétaire pour couvrir les déficits publics pendant les trois à cinq années qui viennent, limitations administratives des importations pour réduire le déficit commercial, hausses d'impôts en tous genres, réductions budgétaires et reprise de la dévaluation du dinar...

Le grand risque : la fuite en avant. Le financement monétaire, la baisse du DA et la réduction des dépenses pourraient effectivement faire revenir nos indicateurs macroéconomiques (si le baril se maintient autour de \$60 et que notre production continue à augmenter), notam-

ment le déficit budgétaire et la balance du compte courant, à des niveaux plus soutenables à l'horizon 2020.

On pourrait même "revenir dans le vert" si les bonnes conjonctures s'alignaient. C'est le risque que nous redoutons : rien n'aura changé structurellement. On n'aura pas entamé le chemin de la diversification, on n'aura pas engagé les vraies réformes et notre économie continuera à souffrir des distorsions qui la rendent si peu compétitive et si peu créatrice d'emplois. Se réjouir de la possibilité de pouvoir dépasser cette mauvaise conjoncture par des artifices financiers et des spéculations sur le prix du baril est dangereux.

Encore une fois, nous ne ferions que retarder l'échéance de difficultés bien plus sérieuses en repoussant l'échéance des vraies réformes.

Un troisième plan d'urgence pour engager un réel virage économique.

NABNI a publié en juin 2015, un plan d'urgence en trois ans nommé ABDA, pour prendre le virage des réformes. Ce plan avait été mis à jour en septembre 2015 : un nouveau plan, ABDA II avait été rendu public. Or, deux ans plus tard, nous constatons que le traitement de la crise s'est malheureusement limité à n'en gérer que l'urgence financière (tant budgétaire qu'en termes de préservation de nos réserves de change). Par conséquent, NABNI a décidé de reprendre la parole, non pour critiquer certaines des mesures de court-terme engagées par les pouvoirs publics (certaines sont absolument nécessaires comme la reprise du réajustement de la valeur du DA), mais pour réitérer que les vraies solutions sont ailleurs. Ce plan appelle à démarrer les réformes de fond dès 2018, en visant les problèmes structurels de notre économie. Il s'agit de :

i) parer au plus urgent et résoudre l'équation budgétaire ;  
ii) de démarrer immédiatement les réformes de fond et ;  
iii) de préparer l'avenir, dès aujourd'hui en engageant des réformes de plus longue haleine. Ce sont les trois piliers du plan que nous proposons, auxquels s'ajoute un chantier sur l'organisation de la gouvernance institutionnelle des réformes.

Dix chantiers pour parer à l'urgence, entamer le virage et préparer l'avenir.

## I- GOUVERNANCE DES RÉFORMES

**Chantier n° 1 :** Delivery unit, engagement et communication  
II- Parer au plus urgent : Résoudre l'équation budgétaire  
**Chantier n° 2 :** Déprécier le dinar et éliminer les licences d'importation

**Chantier n° 3 :** Mieux taxer, éliminer les exemptions et réduire les gaspillages budgétaires

**Chantier n° 4 :** Réduire les subventions et compenser les ménages par des transferts monétaires. Deux options pour un lancement immédiat : revenu universel ou

transferts ciblés

III- Démarrer immédiatement les réformes de fond

**Chantier n°5 :** Réformer le secteur bancaire pour mieux irriguer l'économie

**Chantier n° 6 :** Transformer le climat des affaires pour les entreprises

**Chantier n° 7 :** Plus de transparence pour une meilleure gouvernance économique  
IV- Préparer l'avenir -dès aujourd'hui- pour une Algérie compétitive !

**Chantier n° 8 :** Encourager et soutenir les investissements nationaux et étrangers

**Chantier n° 9 :** Mettre en œuvre une stratégie export cohérente et dynamique

**Chantier n° 10 :** Créer une nouvelle école de gouvernance pour former les réformateurs de demain

Contexte : entre statu quo et gestion financière de court-terme : place aux vraies réformes.

Deux ans après la publication du premier plan ABDA, les indicateurs économiques restent inquiétants et les vraies réformes semblent oubliées. Le fond de régulation des recettes est épuisé depuis février 2017, comme l'avaient anticipé les plans ABDA I et II en 2015.

Le déficit budgétaire, autour de 15% du PIB en 2015 et 2016, est le signe d'une gestion des finances publiques qui a trop longtemps ignoré notre dépendance au prix du baril. Ces déficits reflètent aussi les retards pris dans la réforme fiscale. Le déficit commercial, à hauteur de 17% du PIB, est le signe du manque persistant de diversification de notre économie.

On le savait, mais le fait d'avoir feint d'ignorer que la trajectoire des importations n'était pas soutenable, nous oblige aujourd'hui à prendre des ajustements coûteux et inefficaces pour réduire les importations. Les investissements directs étrangers, à moins de 1% du PIB, au même niveau que l'Iran en période d'embargo international, sont le signe du manque désespérant d'attractivité de notre environnement des affaires. Le dernier classement Doing Business, publié cette semaine, vient malheureusement confirmer cette triste évidence : nous y sommes classés 166e dans le monde, alors que nos voisins tunisiens et marocains sont à la 88e et 69e, respectivement.

Le taux de chômage augmente, il a dépassé la barre des 12% avec près de 30% pour les jeunes de moins de 25 ans. Les réserves de change continuent de chuter. Si rien n'est entrepris, elles pourraient atteindre des niveaux qui nous rapprocheraient d'une crise de la balance des paiements entre 2021 et 2025, selon les scénarios. Cependant, leur niveau actuel -102 milliards de dollars soit l'équivalent de deux ans d'importations-ne justifie pas de recourir à des solutions extrêmes telles que les interdictions ou les licences d'importation.

Ces solutions ne résolvent aucun problème structurel et ne font



de créer des distorsions et de nouvelles sources de rentes. Cette crispation affaiblit notre capacité à rebondir et développer notre économie et nos exportations.

L'acharnement sur les importations a occulté les raisons structurelles de ce déficit, en plus d'avoir probablement détruit des emplois qualifiés (dans les activités basées sur les importations). Le traitement de court-terme réservé au déficit commercial nous a aussi menés sur de fausses pistes d'industrialisation (le montage à faible valeur ajoutée); il a généré des trafics en tous genres et l'augmentation des prix des produits concernés (dans l'automobile par exemple) et il a terni l'image de notre pays par l'irrationalité et l'unilatéralité des décisions prises ainsi que par les revirements quasi-mensuels observés.

Licences d'importation, maintien d'un dinar surévalué (de fait, une subvention aux importations), maintien du 51/49, maintien des subventions à l'énergie et autres produits et services, politique fiscale clientéliste et inefficace, injection des ressources de l'Etat dans les activités économiques non pertinentes (comme les subventions des activités SKD en tout genre), renforcement récurrent à coups de milliards de dollars d'entreprises publiques inefficaces... Toutes ces politiques contre-productives traduisent une absence de vision et de stratégie. Elles reflètent le choix du statu quo ou du retour vers des politiques publiques qui ont prouvé plusieurs fois leur inefficacité. Dans le court-terme, elles peuvent faire croire à des améliorations (interdire des importations ou fixer des quotas va, dans le court-terme, réduire mécaniquement le déficit de la balance commerciale). Mais en réalité, elles ne s'attaquent pas aux problèmes et aux distorsions de fond de notre économie.

Dans un tel contexte, toutes les solutions sont vouées à l'échec. Par exemple, le financement non conventionnel qui pourrait, sous certaines conditions, accompagner un plan de relance de l'économie risque plutôt d'aggraver la situation économique (risques d'hyperinflation, déficit budgétaire...). A l'inverse, le plan d'ur-

gence que NABNI propose vise à entamer un vrai virage dans les politiques publiques, tout en faisant preuve de pragmatisme. Il propose des actions faisables sur un horizon de 18 à 36 mois. Le pragmatisme doit prévaloir sur les dogmes. Ce plan propose des réformes tenant compte des capacités actuelles de notre Administration et des problèmes de gouvernance économique qui risquent de demeurer importants dans le court et moyen termes.

## I- GOUVERNANCE DES RÉFORMES

**Chantier n° 1 :** Delivery unit, engagement et communication  
La réussite d'un plan de réforme repose sur sa gouvernance, sa crédibilité et la communication qui l'accompagne.

**I.1. Delivery Unit :** Compte tenu du nombre, de l'importance et de la complexité des réformes à mettre en place par notre administration, il est impératif de prévoir des mécanismes de gestion des réformes et du changement via la mise en place d'une "Delivery Unit". Cette unité spéciale dédiée à la gestion et au suivi des réformes aurait pour mission de mener à bien les réformes prioritaires contenues dans ce plan d'urgence et serait placée au niveau du Premier Ministère afin que son action soit efficace et ses interventions soutenues.

Les équipes spécialisées par thèmes se chargeront de coordonner la mise en place des réformes qui, par définition, impliquent plusieurs ministères et agences. Elles auront un rôle de déblocage de situations difficiles en matière d'implémentation et porteront les arbitrages au niveau le plus haut de décision. En plus d'une autorité lui permettant de s'adresser aux Ministres en charge des réformes, cette unité devra être dotée d'effectifs conséquents et suffisants, d'une flexibilité de recrutement en dehors du régime de la fonction publique et de son propre budget (plus de détail dans les plans ABDA I et II). Certains chantiers importants cités dans ce plan - tels que les réformes du climat des affaires, les plans export et investissements- pourront être dévolus à cette unité.

## II- PARER AU PLUS URGENT : RÉSOUDRE L'ÉQUATION BUDGÉTAIRE

### Chantier n° 2 : Déprécier le dinar et mettre fin aux licences d'importation

1.2. Engagement : il est crucial que le gouvernement s'engage à mener les réformes structurelles durant les 18 prochains mois de façon crédible et transparente. Il doit également faire en sorte qu'elles fassent l'objet d'un travail soutenu au-delà des 18 mois en dépit des oppositions et du risque d'être interrompues ou remises en cause. Ceci risque d'être d'autant plus le cas que nous entrerons bientôt dans une période électorale. Les engagements de conduire des réformes, en contrepartie de la "bulle d'oxygène" que représente le financement du déficit budgétaire par la Banque d'Algérie, ont malheureusement très peu de crédibilité dans le contexte actuel. Pour faire écho aux déclarations d'intention de réforme affichées par le Gouvernement, il faut que le plan proposé soit encadré par des garde-fous institutionnels qui "protègent" les réformes des tentatives futures de déraillement ou d'interruption du programme. Cette discipline d'engagement et de redevabilité qui nous fait tant défaut pourrait être renforcée de la manière suivante:

i. Transparence. Le plan d'actions et de réformes doit être publié. Il pourrait s'intituler "Document d'Engagement Gouvernemental" sur les Réformes. Il doit y être précisé de manière transparente le contenu des actions de manière très concrète et précise, les résultats mesurables attendus, les responsabilités institutionnelles ainsi qu'un échéancier précis.

ii. Redevabilité. Ce Document doit faire l'objet d'une présentation biannuelle devant l'APN par le Premier Ministre, pour faire état des progrès réalisés.

iii. Conditionnalité : Il s'agit de lier les décisions sur le financement monétaire au progrès des réformes. L'objet est de s'assurer du maximum de transparence et d'évaluation indépendante pour que tout retard ou marche-arrière dans les engagements pris soit clairement visible et largement dénoncé, avec l'identification des responsables de ces retards. Il s'agit de maintenir le maximum de pression pour que le train de réformes soit maintenu, en le protégeant des tentatives conjoncturelles de revenir en arrière, notamment en période électorale.

Nous proposons ainsi que ce Document d'Engagement soit discuté à l'APN en préalable des discussions sur la Loi de Finance pour faire en sorte que le financement des déficits futurs par la Banque d'Algérie soient conditionnés par les progrès dans les réformes structurelles.

1.3. Communication : le gouvernement ne doit pas faire l'économie d'un plan de communication réfléchi et cohérent qui vulgarise le contenu et les objectifs des réformes.

La communication intempesive et anxiogène est à proscrire compte tenu du caractère difficile de certaines réformes. Celle du système de subventions, par exemple. Le gouvernement doit - en sus de mettre en place les mécanismes de compensation avant toute augmentation massive des prix, communiquer sur l'utilité des réformes et expliquer comment cela a été fait dans d'autres pays. L'expérience de l'Iran dans ce domaine est intéressante à analyser.

2.1. Déprécier le dinar : Le meilleur moyen de réduire les importations est de dévaluer le dinar car un dinar maintenu artificiellement fort est purement et simplement une subvention aux importations. Cette dépréciation n'a pas besoin d'être brusque, mais le glissement progressif et régulier qui avait été entamé à l'été 2014 puis interrompu deux ans plus tard, doit être repris et maintenu. Cela semble être le cas depuis quelques semaines.

La Banque d'Algérie doit continuer dans cette direction pour progressivement arriver à une valeur d'équilibre qui corresponde à la nouvelle situation du prix du baril. L'écart entre le cours officiel et le cours parallèle du dinar témoigne de l'incongruité de la politique de taux de change. Par ailleurs, en sus de doper les importations, un dinar surévalué par rapport aux taux du marché parallèle incite à la fraude et au trafic. Poursuivre une telle politique de change n'est pas de nature à assainir l'environnement des affaires. La dévaluation est la solution la plus naturelle et la plus "neutre" (sans distorsion de prix) pour réduire les importations. En augmentant le prix des importations, exprimées en dinars, la dévaluation va naturellement réduire la demande de produits importés (en dehors des importations incompressibles).

Par ailleurs, l'effet bénéfique d'une dévaluation, à moyen terme est de rendre les produits locaux plus compétitifs; ce qui peut stimuler l'offre locale et les exportations, si par ailleurs les politiques économiques adéquates sont mises en place. A côté de ses effets positifs, la dévaluation engendre un certain nombre de problèmes, notamment sociaux.

L'Algérie importe une fraction importante des produits de base (comme les produits alimentaires). A salaires constants, une dévaluation a un effet mécanique de réduction du pouvoir d'achat des algériens, notamment les couches sociales les plus défavorisées. D'où l'urgence et de lancer un programme ambitieux de transferts sociaux (cf. chantier n°4).

Un autre avantage non négligeable de la dévaluation, pour le trésor public, est qu'elle engendre des profits exceptionnels pour la Banque d'Algérie, qui sont ensuite transférés au Trésor sous forme de dividendes. En effet, la contrepartie en DA de nos réserves en devises augmente à mesure que le DA est dévalué, entraînant à chaque fois de la création monétaire mais sous forme de profits exceptionnels de la BA. Cela permet ainsi une sorte de financement monétaire du déficit budgétaire par la BA, sans contrepartie d'endettement. La Banque d'Algérie a déjà engrangé ces bénéfices au cours des dernières années en vendant ses devises aux importateurs à des taux de change bien supérieurs à ceux auxquels elle les a achetées à la Sonatrach (essentiellement). Ce flux de profits vers le Trésor se poursuivra tant que le dinar continue à se dévaluer (et que nous aurons des réserves de change suffisamment élevées...).

2.2. Mettre fin aux licences d'importation : Les licences d'importation sont contre-productives. Leurs critères de sélection et d'at-



tribution sont opaques et arbitraires. Elles ont paralysé notre économie dans certains secteurs-l'automobile par exemple, détruit des emplois dans les secteurs liés à l'importation. Elles vont à l'encontre des accords commerciaux et accords d'association que l'Algérie a signés, ce qui porte atteinte à la crédibilité et à la parole de l'Algérie au niveau international. Par ailleurs, la cascade d'annonces contradictoires et anxiogènes concernant les produits concernés et les critères d'attribution des licences ont décrédibilisé notre administration. Les interdictions d'importation de certains produits doivent ainsi être prosrites. Cela aura juste l'effet d'augmenter les fraudes en tous genres. L'exemple des pétards largement disponibles dans le marché à la période du Mawlid Ennabawi en est la preuve : ce produit est interdit d'importation !

Une solution pourrait être d'imposer des tarifs douaniers élevés sur certains produits de luxe. **Note :** par ailleurs, il est important de rappeler que le déséquilibre de notre balance commerciale n'est pas uniquement le résultat de notre facture d'importation. Ainsi, protéger nos réserves de change requiert de diversifier notre économie et booster nos exportations (Cf. chantier n° 9).

**Chantier n° 3 :** Mieux taxer, éliminer les exemptions fiscales et réduire les gaspillages budgétaires.

3.1. Mettre en place une taxe foncière pour renflouer les caisses de l'Etat et libérer le foncier: La taxe foncière serait de 0,5% à 2% de la valeur marchande du terrain et/ou l'immeuble. Cette mesure a le double mérite de renflouer les caisses de l'Etat tout en stimulant le marché foncier en le rendant plus liquide. Ainsi détenir un actif foncier aurait un coût. Cela inciterait les propriétaires à mettre leurs biens en vente ou en location ce qui réduirait les prix de l'immobilier.

Cette mesure inciterait également les propriétaires de foncier à les exploiter en les mettant en vente, en concession ou à bâtir des projets immobiliers. Ce qui accroîtra l'offre de foncier sur le marché et sera bénéfique pour les citoyens et les entreprises à la recherche de logement ou de foncier industriel ou agricole. Pour ne pas augmenter le coût du logement, la résidence principale serait exonérée. La mise en œuvre de cette taxe serait accompagnée par la publication sur internet de l'intégralité des transactions foncières et immobilières. Les revenus de cette taxe

foncière pourraient en partie alimenter le Fonds de financement des collectivités locales afin de ne pas devoir interrompre la diminution déjà prévue de la TAP. Cette taxe est plus efficace qu'un impôt sur la fortune car elle a l'avantage de taxer les fortunes formelles et informelles. La taxe sur la fortune est inéquitable car elle ne concerne que la minorité des fortunes formelles et ignore le grand gisement des fortunes informelles. Elle prive ainsi l'Etat de ressources dont il a grandement besoin. Sans oublier la difficulté de sa mise en œuvre.

3.2. Mettre fin aux niches et incitations fiscales : L'Etat use de nombreuses incitations et niches fiscales dont il convient de dresser un bilan. Ces dépenses sont pour la plupart inefficaces et de nature à créer des rentes et à freiner la compétitivité des entreprises. Il est temps que l'Etat mette fin à cette situation et commence à collecter progressivement l'impôt. Cela encouragera les entreprises et activités concernées à trouver de nouveaux gisements de productivité. Il convient de faire un bilan de toutes ces subventions et niches fiscales et de mesurer leur ampleur (en pourcentage du PIB) avant d'y mettre fin de façon progressive mais rapide. Cette mesure pourrait commencer par interrompre immédiatement toute incitation fiscale sur les nouveaux investissements. Un démantèlement progressif sera accordé aux investissements réalisés qui bénéficient d'exonérations inefficaces (par exemple dans les activités de montage).

3.3. Revoir la gouvernance du secteur public marchand et privatiser les entreprises publiques non stratégiques: L'Etat injecte régulièrement des sommes colossales dans le renflouement des entreprises publiques et l'acquisition d'actifs productifs y compris dans des secteurs qui ne représentent aucun intérêt économique ni social. Cette politique d'investissement indifférenciée outre qu'elle n'a pas produit un bond industriel, est un véritable gouffre financier; l'Etat devant le plus souvent investir de manière récurrente pour assainir les déficits structurels de ces entreprises publiques. En poursuivant sur cette voie, l'Etat ne se donne pas les moyens d'accompagner l'émergence d'un secteur public fort, sur les activités stratégiques et à forte valeur ajoutée pour le Pays. Il est temps de mettre fin à des pratiques reflétant plus un aveuglement stratégique qu'une quelconque rationalité économique ou sociale. Les entreprises non stratégiques

pourront être privatisées, de manière progressive.

Nous pouvons commencer immédiatement par les secteurs où la présence de l'Etat actionnaire ne fait plus aucun sens : par exemple, l'hôtellerie et les services, l'agroalimentaire, les industries légères et les PME. Pour les entreprises publiques qui sont structurellement déficitaires et qui ne peuvent présenter un projet de restructuration réellement bancable, il faudra appliquer les dispositions du code de commerce en engageant la mise en faillite. Cette nouvelle politique de l'Etat doit être expliquée et accompagnée par un plan de compensation et de protection des revenus des employés. L'Etat doit également veiller à la mise en place d'un plan de formation-redéploiement pour les personnes concernées. Aucun salarié de ces entreprises ne doit perdre en employabilité à cause de ces transformations. Le processus de privatisation devra être transparent et public afin d'éviter les fraudes et spéculations.

L'Etat réunira toutes garanties permettant d'attribuer ces actifs au plus disant ou aux opérateurs présentant les projets industriels ou de développement les plus intéressants pour le pays. Dans certains secteurs, tels que le transport ou certaines infrastructures, un préalable sera de renforcer les autorités de régulation et leur indépendance, ou le cas échéant de les mettre en place. En se retirant progressivement des secteurs d'activité nos stratégiques, l'Etat pourra accompagner l'émergence d'entreprises publiques puissantes dans les secteurs stratégiques. Ces entreprises seront un véritable levier d'une nouvelle politique industrielle. La gouvernance de ces entreprises publiques doit être complètement transformée et alignée sur les standards internationaux en la matière : il s'agira notamment de redonner leur autonomie d'action aux conseils d'administration et de soustraire leur gestion à l'ingérence des ministères. Le management de ces entreprises publiques sera également renforcé. Un processus de recrutement transparent et des politiques de rémunération alignées sur les pratiques du marché permettront d'attirer les meilleurs profils vers ces entreprises publiques. L'Etat veillera à lever toutes les entraves non justifiées qui, aujourd'hui, tétanisent les managers des entreprises publiques.

3.4. Valoriser le patrimoine foncier et immobilier de l'Etat : L'Etat possède un patrimoine foncier et immobilier considérable - qu'il convient d'estimer. Ce patrimoine, si monétisé, générerait des revenus pour le budget de l'Etat et pourrait être mis à profit pour des activités plus productives (immeubles à transformer en hôtel, foncier servant à l'industrie...). L'Etat peut mettre en concession, louer ou céder une partie de ces actifs. La privatisation de certains de ces actifs devra suivre un processus public et transparent. Accompagné de la mise en place d'une taxe foncière, ces ventes remettraient des actifs immobiliers actuellement gelés sur le marché pour qu'ils soient exploités par des acteurs économiques. Il s'agira également de faire un état des lieux du patrimoine immobilier de l'Etat et des collectivités locales qui est aujourd'hui mis gratuitement à usage privé.



Ce patrimoine constitue certainement une source majeure de nouveaux revenus pour l'Etat et les collectivités locales s'il devait faire l'objet de tarifs et de locations à des prix plus proches de ceux du marché.

**3.5. Eviter les taxations contre productives :** L'impératif budgétaire ne doit pas nous conduire à des taxations aux effets négatifs. Par exemple, taxer les produits liés à l'informatique et à Internet revient à nous rétrograder davantage en matière de développement technologique. Les produits informatiques sont indispensables au développement de notre économie, de nos talents et à la préparation pour les mutations technologiques qui vont bouleverser les économies du monde entier. Egalement, surtaxer les services est contre-productif. Pour l'importation de services par les entreprises algériennes, la taxe à payer / montant net est de 35,53%!

Ce taux prohibitif excède le taux maximal sur les marchandises (30%). Les services importés sont souvent non substituables par des fournisseurs locaux, et ils correspondent à des achats de savoir-faire indispensables à la production locale. Par conséquent, ce régime fiscal est un handicap sérieux pour la compétitivité des entreprises et pour la croissance économique. Aussi, il convient de réduire la taxation sur les services importés à 27% ou moins pour les fournisseurs étrangers de services qui accepteraient de s'installer sur le marché interne et qu'ils s'engagent à former des compétences locales.

**Chantier n° 4 :** Réduire les subventions et compenser les ménages par des transferts monétaires. Deux options pour un lancement immédiat : revenu universel ou transferts ciblés.

**4.1.** Mettre en place un système de redistribution des richesses en préparation de la réduction des subventions aux produits et services. En préparation de la réduction des subventions aux biens et services, il est impératif de mettre en place un nouveau système redistributif. Deux options sont possibles :

**i. Le revenu universel ou quasi universel versé aux individus :** est une option adaptée au contexte institutionnel à faible capacité de notre pays et qui a l'avantage de pouvoir être mis en place rapidement, sur base déclarative, sans besoin de système d'information sophistiqué, puisqu'il couvre quasiment tous les citoyens.

**ii.** Des transferts ciblés aux 40% des ménages les plus pauvres (déclarant avoir un revenu mensuel total net inférieur à 60.000 DA), qui soit mis en place rapidement sur base déclarative du revenu total net, sans attendre de construire un système d'information permettant de cibler. Cela implique qu'initialement le programme permette une couverture qui aille au-delà des 40%, afin de parer aux classiques erreurs d'exclusion inhérentes à tout système redistributif ciblé, mais que progressivement, à mesure que le système d'information se développe, les ménages qui ont un revenu de plus de 60.000 DA soient exclus du dispositif à mesure que l'Etat puisse les identifier. Ces deux options permettent d'éviter de retarder cette réforme.

Les dernières annonces du gouvernement en la matière parlent d'une wilaya pilote pour un test dans deux ans et d'un système sophistiqué de ciblage qui sera mis en place au cours des années, alors que l'on sait que ces cibrages s'avèrent inefficaces pour vraiment identifier les plus pauvres. Il est plus urgent que jamais de s'atteler à cette transition qui devra faire face aux contraintes politiques, institutionnelles et techniques suivantes :

L'impératif de couvrir les plus démunis : Les méthodes de ciblage classiques ne permettent pas d'atteindre des taux d'inclusion des pauvres qui soient satisfaisants.

Même les programmes de réduction de la pauvreté célèbres ont leurs problèmes de couverture des pauvres. Dans les pays à revenu intermédiaire comme l'Algérie, la littérature suggère qu'on peut espérer couvrir au plus deux tiers des 20% les plus pauvres. Les fuites classiques dans tout programme ciblé font que certaines prestations iront à des populations non ciblées. De plus, en Algérie, la confiance en l'Etat et sa capacité ainsi que sa crédibilité à cibler de manière équitable est très faible.

La tolérance pour des erreurs d'exclusion des populations pauvres est très faible, compte tenu de caractère universaliste du système de redistribution actuel. C'est pour cela que la solution proposée doit avoir une couverture large de la population pour s'assurer de protéger les plus démunis contre l'augmentation des prix de l'énergie et alimentaires.

Tenir compte de notre capacité administrative et de l'économie politique de cette réforme : Notre système statistique national est faible, imprécis, irrégulier dans sa mise à jour et aux bases de données administratives totalement déconnectées. L'état actuel des données statistiques et administratives ne permet pas de débiter un système de ciblage basé sur des données de revenu des individus ou des ménages. Mettre en place un tel système prendra des années. Il faut également établir les critères d'éligibilité des populations à cibler. Il s'agit là d'une décision bien plus politique que technique et c'est sur ce point précis que les tentatives de ciblage échouent et peinent à couvrir l'ensemble de la population pauvre, faute de définition claire.

**L'impératif d'entamer la transition sans délai :** La complexité de cette réforme ne doit pas la retarder davantage car nous n'avons pas le luxe d'attendre d'avoir un système efficace de transferts monétaires ciblés pour entamer la réforme. La réduction des subventions de l'énergie et doit se poursuivre pour les carburants et débiter au 1er Janvier 2018 pour l'électricité et le gaz. Les transferts devront débiter courant 2018.

**Option 1 : Une solution à impact rapide et effort réduit : Le revenu universel ou quasi universel aux individus**

Au-delà des aspects pratiques qui rendent cette option réalisable à très court terme, il s'agit là d'un choix sociétal qui perpétue la tradition distributive universaliste du pays. Un revenu universel auquel chaque citoyen aurait droit (incluant ou excluant les

définir) et qui constituerait, pour reprendre une formulation fort répandue, " sa part des revenus pétroliers ".

Cette redistribution se distingue des subventions actuelles aux biens et services, dans la mesure où elle est plus équitable et met fin aux distorsions générées par la subvention des produits et services.

En effet, les subventions à l'eau et à l'énergie vont aux plus riches qui en consomment plus. Le montant d'un tel revenu devra être estimé en fonction des marges de manœuvre budgétaires du gouvernement et des revenus espérés suite à la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques (fiscalité en hausse via les entreprises d'énergie et de l'eau et économies budgétaires).

Ce revenu ne doit pas décourager le travail mais amortir le choc de la hausse des prix. Le revenu universel concernera l'individu et non le foyer afin que les femmes et les jeunes puissent jouir le plus librement possible de leur revenu. Si les mineurs (enfants) sont éligibles au revenu universel alors les deux parents pourraient avoir droit de retrait sur le revenu.

En matière d'identification, la carte nationale d'identité biométrique dont la généralisation a été un succès sera au départ la seule condition pour obtenir le revenu universel en sus de posséder un compte bancaire ou postal. Le taux de bancarisation étant de 50% en Algérie, il faudra que les banques et agences postales soient prêtes à gérer un afflux important de nouveaux clients. L'augmentation du taux de bancarisation peut se faire très rapidement.

Les exemples de l'Iran et de la Mongolie ont montré que la perspective de toucher un revenu garanti de façon inconditionnelle est une incitation forte à ouvrir un compte bancaire. Cela aura la vertu de donner accès à l'épargne, l'assurance, des prêts et d'autres services financiers.

L'obtention du revenu universel pourrait être soumise à la fourniture d'une déclaration de revenu et de patrimoine.

Cela permettrait de collecter de l'information sur les revenus des individus et pouvoir au bout de quelques années moduler les montants du revenu universel en fonction du revenu et patrimoine de chaque citoyen. Par ailleurs, exiger une telle déclaration de revenu est de nature à dissuader les plus aisés de s'inscrire sur les listes des bénéficiaires, ce qui réduirait le coût de ce schéma. On peut également imaginer un schéma selon lequel une liste d'exclusion est créée au fur et à mesure et qui serait constituée d'individus aux salaires et/ou patrimoine élevés.

**Option 2 : Des transferts ciblés aux 40% des ménages les plus pauvres, dont le revenu total net n'excède pas 60.000 DA par mois**

Cette option lancerait immédiatement le programme de transferts sur la base de simple déclaration de revenus des ménages inscrits. Il y aurait donc beaucoup d'inscrits inéligibles au début. Par la suite, il s'agira de bâtir, sur un horizon d'environ 7 à 10 ans, le nouveau système de redistribution et de protection sociale algérien qui sera ciblé sur les 40 % (les deux premiers quintiles) des ménages aux revenus les plus faibles. La phase de



transition vers ce système de ciblage nécessitera de viser une population plus large au début afin de s'assurer d'une bonne couverture de la population des 40% les plus pauvres. L'inévitable réduction des subventions (énergie, eau, biens alimentaires et autres) impose de construire un système de filet social fait de transferts monétaires pour " amortir " le choc de l'augmentation des dépenses, qui soit ciblé sur les ménages qui en ont le plus besoin.

Mais il ne s'agit pas seulement de cela, il s'agit de construire notre système national d'identification des ménages nécessitant du support direct de l'Etat pour, à terme, remplacer tout le système inefficace d'aides et de subventions qui a atteint ses limites et n'est plus soutenable, ni juste. Par conséquent, le programme devra débiter avec des erreurs d'exclusion faibles, ce qui est inhabituel mais impératif dans le cas algérien.

Nous héritons d'un Etat avec une tradition redistributive forte ; une aversion certaine de la population aux inégalités ; et de quinze années consécutives d'amélioration du niveau de vie, de redistribution et d'absence de réformes douloureuses. De plus, l'aversion au risque de contestation sociale est forte (contexte régional et traumatisme de la décennie 1990).

Aussi, nous partageons tous l'impératif de maintenir la stabilité. Nous n'avons pas le droit à l'erreur, une transition trop brutale est exclue.

Des erreurs d'exclusion de démunis ou celles d'inclusion de (trop) riches peuvent générer des émeutes. Il faudra dès le début que le système d'inscription soit quasi-automatique, déclaratif, sans sélection et avec un moyen de paiement et d'inscription simple et efficace pour ouvrir les droits aux transferts à tous les ménages des deux premiers quintiles. Viser au moins 70 % de couverture de ces deux quintiles (des 40% les plus pauvres) la première année, d'où un lancement en 2019 seulement pour préparer les systèmes d'inscription et de distribution en 2018. Et atteindre rapidement au moins 90% de couverture des deux premiers quintiles d'ici fin 2020.

Note : En complément de la première publication sur le thème du Revenu Universel parue le mois d'avril 2017, NABNI détaillera ces deux options dans une prochaine publication.

**4.2. Entamer une augmentation progressive des prix des biens et services subventionnés dès 2018.** En dépit de l'urgence de la situation, aucun progrès n'a été réalisé ces dernières années en matière de gestion de la transition ni aucune initiative en matière de transferts monétaires n'a été entreprise.

La réforme des subventions ne peut plus attendre tant celles-ci grèvent les comptes des entreprises et banques publiques et constituent un manque à gagner en matière de fiscalité.

La levée des subventions à l'énergie aura très probablement un effet récessif sur l'économie du fait de l'augmentation des coûts des intrants des entreprises. C'est pour cela que l'augmentation des prix de l'énergie doit être progressive et annoncée afin de laisser le temps aux entreprises de s'adapter et gagner en compétitivité sur d'autres aspects.

La durée et le niveau d'ajustement des prix dépendront de la vitesse à laquelle le système de compensation sera mis en place et pourront faire l'objet d'un consensus avec les entreprises mais devra se faire suffisamment rapidement pour soulager les finances de l'Etat, résorber le déficit budgétaire et relancer les entreprises publiques productrices et distributrices d'énergie.

L'augmentation des prix du pain et du lait pourra se faire plus rapidement afin de cesser de grever la rentabilité des boulangeries et de mettre fin à toutes sortes de fraudes et trafics ainsi que pour stimuler la production nationale de lait qui se trouve injustement concurrencée par du lait en poudre importé et subventionné.

Bien que les subventions énergétiques, de pain et de l'eau soient le plus souvent mentionnées, il en existe d'autres qui devront être réduites ou éliminées. Par exemple, les subventions de taux d'intérêts sur les programmes de crédits mis en place par l'Etat. Il a été démontré que ces subventions n'ont aucune justification économique. Les barrières à l'entrée sur le marché du crédit (par exemple pour les jeunes entrepreneurs) ne sont pas liées au coût du crédit, mais au profil de risque et au manque de concurrence et d'incitations des banques à servir certains segments. Ces subventions sont une pure perte et devraient aussi être réduites.





### III- DÉMARRER IMMÉDIATEMENT LES RÉFORMES DE FOND

**Chantier n° 5 :** Reforme le système bancaire pour mieux irriguer l'économie

5.1. Réforme des banques publiques : Il s'agit de transformer les banques publiques en véritables banques au service du développement économique. Il faudra nettoyer et sortir des bilans des banques publiques les actifs qui ne correspondent pas à une exploitation commerciale normale, ainsi que les actifs non performants : créances sur des sociétés publiques garanties explicitement ou implicitement par l'Etat ; créances non performantes (sur le secteur public et privé) ; actifs découlant de l'exercice de suretés non liquidés... Confier la gestion de ces actifs à des entités (par type d'actif) spécifiquement mandatées avec des objectifs précis de gestion.

L'objectif d'une telle décision est de créer une rupture dans la gouvernance et la gestion des banques publiques. Elle permettra également de remettre sur le marché des actifs non exploités et de sortir des bilans des banques des actifs susceptibles de rendre moins visibles les performances des nouveaux gestionnaires.

Cette mesure préalable rendra possible la mise en œuvre des mesures relatives à la gouvernance et à l'ouverture du capital en bourse des banques. Ouvrir la majorité du capital d'une banque publique à l'horizon 2018 (en partie par l'introduction en bourse, notamment pour améliorer la transparence).

Mettre en place des conseils d'administration constitués de compétences de niveau international. L'intervention de l'Etat actionnaire se limitera à la nomination d'administrateurs compétents et diligents et la mise en place de (vrais) contrats de performances de lettres de mission explicitant les objectifs de l'Etat actionnaire qui inclura notamment des objectifs d'intermédiation financière envers les PME (seuil minimal du portefeuille de crédit), des plafonds pour les activités de financement du commerce extérieur et du crédit à la consommation.

Le management aura une totale liberté de fixer la politique salariale et des incitations (revalorisation des salaires pour les mettre à niveau des banques privées), ainsi que des nouvelles règles de gestion.

5.2. Ouverture du secteur à plus d'acteurs bancaires et non bancaires afin de stimuler la concurrence et améliorer la pénétration des services bancaires : Réviser la pratique actuelle d'octroi d'agrément pour les banques et établissements financiers de façon à rendre les critères et le processus transparents. En tout état de cause, la singulière discrimination informelle empêchant l'implication du secteur privé algérien dans le secteur bancaire devrait être levée. Aussi, dans un objectif de transparence et de bonne gouvernance, l'ouverture du capital des banques privées, à capitaux algériens ou étrangers, en bourse devrait être encouragée. Par ailleurs, l'autorisation d'établissement financiers non bancaires qui servent de comptes

dépôt permettra d'augmenter la couverture bancaire des citoyens (et par conséquent permettre que les transferts sociaux universels ou pas puissent atteindre les bénéficiaires). Enfin, en termes d'ouverture du secteur à de nouveaux acteurs et de nouveaux produits bancaires, il faudrait favoriser l'émergence de banques islamiques en adaptant la législation et la réglementation, et en mettant en plus un "sharia board" national pour leur certification.

5.3. Stimuler le développement du réseau bancaire national et international. L'Algérie accuse un retard certain en termes d'implantation des banques et de développement des services bancaires dans le paysage économique national (aujourd'hui 5 agences bancaires pour 100.000 habitants, l'un des plus bas ratios au monde). Il est nécessaire d'abolir l'autorisation formelle préalable instaurée par la Banque centrale à la mise en service de toute nouvelle agence, en le remplaçant par une autorisation de fait, suivie de contrôles a posteriori, si la banque n'a pas reçu de réponse à sa requête dans un délai de 45 jours. Par ailleurs, le fait que les banques algériennes ne possèdent pas de filiales à l'étranger handicape fortement les entreprises algériennes désireuses d'investir à l'étranger ou d'exporter. Le gouvernement doit permettre et encourager le développement du réseau international des banques en commençant par assouplir la réglementation des changes relative à ce type d'expansion de réseau.

5.4. Autoriser la création d'établissements de paiements pour augmenter la bancarisation. Il s'agit d'établissements non bancaires mais qui jouent le rôle de simples banques et offrent des services de base aux citoyens (dépôt, retrait et virement) mais pas de prêts ni d'assurance. Ce type d'établissement est l'une des solutions au déficit de bancarisation de la population (autour de 50% en Algérie). Il a été adopté par plusieurs pays tels que la Jordanie et le Maroc. Cette solution permet également de mettre dans le circuit formel de l'argent -de petites bourses- qui ne l'est pas aujourd'hui. Ces établissements jouissent d'une supervision légère de la Banque d'Algérie dans la mesure où ils n'offrent pas de prêts.

5.5. Moderniser -enfin- l'infrastructure électronique bancaire et généraliser le paiement par cartes bancaires et le paiement en ligne; ce qui générera l'essor du commerce en ligne et des activités associées. Les progrès très modestes réalisés en la matière ces dernières années entravent le développement de pans entiers de notre économie comme le commerce en ligne et les services associés tels que la livraison. De plus, le paiement électronique est le meilleur remède contre le secteur informel et induit une réduction des déplacements (et de la congestion routière et de la pollution). Il conviendra de reconnaître légalement la signature électronique (décret en suspens depuis au moins 2 ans), de généraliser les cartes de paiement électroniques à très court terme et de rendre obligatoire l'acceptation de tels moyens de paiement à partir de montants

bas afin d'accélérer leur développement.

**Chantier n° 6 :** Transformer le climat des affaires pour les entreprises

6.1. Lever les contraintes structurelles au bon fonctionnement du marché du foncier industriel. Dynamiser le marché du foncier économique en taxant les actifs fonciers (en pourcentage de la valeur marchande), tout en réduisant les taxes et droits sur la location et les ventes de terrains en zones industrielles et des zones d'activités économiques.

Lancer en moins d'une année la régularisation juridique et administrative (morcellement, etc.) par les différentes administrations concernées, de tous les actifs industriels (terrains et bâtis) récupérés par l'ANIREF. Mettre chaque année en concession un tiers de ces actifs jusqu'à épuisement de ce stock en trois ans. Il s'agira d'en faire de même pour les actifs excédentaires et inoccupés détenus par les entreprises publiques, pour ceux de ces actifs qui n'auraient pas été transférés à l'ANIREF.

o Instaurer la transparence totale dans l'allocation des terrains industriels et économiques par l'Etat et les collectivités locales : i) création d'un fichier national de demandeurs de lots de terrains industriels ou de terrains dans des ZAC.

Ce fichier national sera rendu public, et accessible sur internet. Il inclura un descriptif des projets envisagés par ces demandeurs ;

ii) rendre publiques toutes les décisions d'attribution de concessions de terrains industriels ou terrains de ZAC (y inclus les cahiers des charges, les prix des concessions, les termes du contrat, etc.) ;

iii) rendre publiques toutes les transactions sur des concessions de terrains industriels publics. o Rendre public (sur internet) le registre des transactions foncières et immobilières pour lesquelles l'Administration des Domaines perçoit actuellement un droit de publication de 1% de la valeur de la transaction.

6.2. Bond de modernisation du climat des affaires avec pour objectif la simplification du cadre légal et réglementaire des affaires afin qu'il soit parmi les 50 meilleurs mondiaux. Les mesures clés incluent :

" Pilotage au plus haut niveau par un Conseil National d'Amélioration du Climat des Affaires logé au niveau de la Présidence de la République ou du Premier Ministre (au sein de la Delivery Unit, par exemple). Ce pilotage s'alimentera d'un dialogue public-privé permettant de faire remonter périodiquement ; les problèmes rencontrés par le secteur privé.

" L'abolition du Conseil National de l'Investissement et la consécration de la liberté totale d'investir, sans autorisation préalable autre que celles relatives aux aspects environnementaux ou de sécurité. Cette mesure devrait aller de pair avec la fin des incitations hors régime général, qui sont offertes aux investisseurs.

" La dématérialisation de procédures via la mise en place d'un système d'E-gouvernement pour le paiement des impôts et taxes.

" La mise en place de l'identifiant commun d'entreprise.

" L'élimination de la plupart des contrôles a priori et des autorisa-



tions sectorielles et agréments préalables. A l'exception de certains secteurs réglementés (exemple : santé, éducation, chimie, activités présentant un risque environnemental ou sur la santé publique, secteur financier), éliminer toutes les autorisations et permis d'opérer à caractère sectoriel. Passer d'un système de contrôle a priori, à des inspections de conformité a posteriori.

" Donner un minimum de stabilité réglementaire en se gardant d'émettre des interdictions intempestives en cours d'exercice avec effet rétroactif.

### Chantier n° 7 : Plus de transparence pour une meilleure gouvernance économique

Il s'agit d'instituer la transparence comme socle de l'efficacité de l'action de l'Etat et de sa redevabilité et de mettre fin à l'opacité dans le processus de prise de décision et ouvrir systématiquement le champ à la consultation et à la concertation afin de produire des lois et des réglementations ancrées dans la réalité et qui servent les intérêts du citoyen et de l'économie algérienne. La transparence dans la gestion des entreprises publiques amènera plus de contrôle, de performance et évitera de réitérer les échecs du passé en matière de gestion. La transparence sur les transactions permettra de mettre fin - ou de réduire- les privilèges et permettra un accès plus équitable aux ressources économiques. Enfin, la transparence génère des garde-fous qui permettent d'alerter les acteurs et de changer de cap quand l'Etat fait fausse-route.

### NABNI propose de mettre en œuvre dès 2018 :

7.1. L'accès public à tous les projets de textes de lois relevant de la sphère économique, pour consultation, avant leur soumission à l'APN. Ceci pourrait aussi concerner les décrets présidentiels. Tous les projets de texte seront obligatoirement rendus publics sur le site du Secrétariat Général du Gouvernement pendant une durée d'un mois, pendant laquelle les remarques des citoyens seront systématiquement répertoriées.

7.2. Transparence totale sur les budgets d'équipement, contrats, coûts réels, décaissements et rapports de suivi de tous les projets publics de plus d'un milliard de DA. Publication, pour tous les projets publics de plus de 1 milliard de DA, des estimations détaillées des coûts, des principaux contrats octroyés ainsi que les éventuels avenants, des rapports de suivi, des coûts réels et

de l'état des décaissements et engagements des ministères ou agences maitres d'œuvre. Cela permettra un suivi des coûts réels d'un poste de dépenses réputé inefficace avec des réévaluations répétitives des coûts à la hausse.

7.3. La transparence totale sur la commande publique à commencer par la loi de finance 2018. A travers la publication centralisée sur internet des appels d'offres et des décisions d'attribution, des informations concernant les termes et les bénéficiaires de contrats publics non stratégiques ou ne relevant pas de secteurs sensibles tels que la sécurité, ou toute autre information de nature à rendre plus transparents ces processus.

7.4. Transparence sur la facture annuelle du soutien aux entreprises publiques que l'Etat oblige à vendre en dessous de leur prix de revient (énergie et aliments) ainsi que pour les entreprises privées, investisseurs et acteurs économiques, qu'il s'agisse d'exemptions fiscales, de subventions directes ou indirectes, de terrains industriels, de crédits, etc. Ces dernières devraient en outre être budgétisées.

7.5. La transparence et la publication des états financiers de tous les organismes publics et parapublics (inclus les banques, les EPE, les EPIC et autres institutions paratatiques).

7.6. La transparence sur les contrats de performance des entreprises, banques et organismes publics, qui seront rendus publics, tout comme les évaluations annuelles de ces performances.

Cette transparence portera aussi sur les contrats-programmes entre l'Etat et ses partenaires. Transparence totale concernant les contrats de concession (aéroport, eau, transport, gestion portuaire) avec communication des objectifs et des performances attendues, communication des montants financiers des contrats et des engagements pris, évaluation de la performance rendue publique, notamment en préalable au renouvellement des contrats.

### IV- PRÉPARER L'AVENIR - DÈS AUJOURD'HUI- POUR UNE ALGERIE COMPÉTITIVE !

Il s'agit de planter dès 2018 les graines qui placeront l'Algérie sur une trajectoire de développement digne de son potentiel en se focalisant sur les investissements, les exportations et une nouvelle gouvernance. Ce sont des réformes à démarrer dès 2018 afin qu'elles portent leurs fruits à moyen terme.







**Chantier n° 8 :** Encourager et soutenir les investissements nationaux et étrangers

**8.1.** Abolir la règle du 51/49 en dehors des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'eau, les infrastructures et certains secteurs financiers et refondre le code des investissements. Cette mesure est essentielle pour assainir le climat des investissements et mettre sur un pied d'égalité les investissements quelle que soit leur provenance. Car tout investissement qui crée des emplois, de la croissance et contribue potentiellement au développement des exportations; profitera à l'Algérie.

**8.2.** Mettre en place une agence de développement des investissements nationaux et étrangers. Une telle agence -qui remplacerait l'ANDI-irait à la recherche d'investissements étrangers dans des secteurs porteurs tels que l'industrie (intensive en main d'œuvre et en énergie, facteurs pour lesquels l'Algérie possède un avantage comparatif). Il ne s'agirait pas d'un département ministériel ou d'une agence administrative telle que l'ANDI, mais d'une agence autonome, au mode de financement à définir et au conseil d'administration paritaire entre l'Etat et le secteur privé.

Le recrutement de ses cadres se ferait hors fonction publique. Elle serait composée de cadres issus tant du secteur privé que de fonctionnaires détachés de la fonction publique et mis en disponibilité, afin que l'Agence jouisse d'une culture mixte qui comprenne tant les investisseurs que les contraintes de l'administration et des objectifs de politique publique. Le fait qu'une telle agence se frotte aux investisseurs internationaux lui permettra de mieux comprendre les besoins des investisseurs en matière de climat des affaires et de remonter ces informations au niveau de l'unité en charge du climat des affaires, dans un souci d'amélioration permanent. Une telle agence travaillerait en liaison avec d'autres agences, afin de proposer une offre exhaustive aux grands investisseurs. Au-delà des traditionnelles incitations financières sous formes de subventions (qu'il est recommandé de réduire au strict minimum car c'est un élément qui s'avère souvent marginal dans les décisions d'investissements des grands acteurs que nous voulons attirer).

**Chantier n° 9 :** Mise en œuvre d'une stratégie export cohérente et dynamique Lancer un vrai plan d'urgence en matière d'exportations est primordial car elles ont le double effet vertueux de générer des devises et rééquilibrer notre balance commerciale mais aussi de stimuler la production nationale en lui offrant un marché plus important et en la tirant vers le haut en matière de standards de qualité et de productivité.

**9.1.** Fluidifier les goulots et pallier aux chaînons manquant de l'exportation qui entravent les exportations dans tous les secteurs, tels que le stockage et transport réfrigérés et lever les goulots logistiques tels que les délais de traitement aux ports, les procédures douanières et tous les contrôles et inspections sectorielles.

Il faut également traiter les contraintes à l'export que représentent la réglementation des changes, la réglementation régissant les exportations (truffées d'interdictions en tout genre), notre isolement sur le plan commercial du fait du nombre très réduit d'accords commerciaux conclus avec les autres pays du monde (cela est le plus criant dans le cas de l'Afrique où l'Algérie se retrouve hors de tout bloc).

**9.2.** Soutenir les exportations et développement d'une stratégie nationale de la logistique: Permettre aux exportateurs de conserver 100% de leurs recettes en devises et mettre fin aux sanctions concernant les actes liés au rapatriement des recettes d'exportations (devises).

La simplification des procédures liées à l'exonération fiscale et tarifaire totale des activités exportatrices.

La mise en place de l'identifiant commun d'entreprise permettra à l'administration de mieux lutter contre la fraude fiscale, sans limiter les moyens de paiements disponibles.

La mise en place de circuits logistiques du commerce extérieur qui facilite les opérations d'exportation.

La création de zones industrielles d'exportation à proximité des principaux pôles industriels du territoire et faciliter l'accès au statut existant d'opérateur agréé. Réduire les délais de dédouanement pour les aligner sur ceux des meilleurs ports mondiaux.

Adopter un plan national de pour soutenir les plateformes logistiques intégrées, mises en concession auprès d'opérateurs de référence de la logistique et du transport. Facilitation portuaire et l'ouverture du transport maritime à la concurrence afin de rendre les opérations portuaires du même niveau d'efficacité que les meilleurs ports de la méditerranée et de réduire le coût d'acheminement des containers au niveau les plus bas de la région.

**9.3.** Dissoudre l'ALGEX et la remplacer par une agence de promotion des exportations au statut indépendant. Il s'agira de mettre en place une agence de promotion des exportations logée au niveau du Premier Ministère qui s'occupe des exportations tous secteurs confondus ou alors de mettre en place des agences spécialisées par secteur (agricole, touristique...).

Cette ou ces agences - en remplacement d'ALGEX devront jouer d'un statut souple (idéalement une unité basée sur les résultats) qui leur donne toute latitude et flexibilité dans l'utilisation de leur budget et l'ouverture d'antennes à l'étranger. Les cadres de cette agence devront être issus des secteurs privé et public et son conseil d'administration devra être paritaire et composé de membres issus du public et du privé afin d'avoir une meilleure compréhension des besoins des entreprises exportatrices. En matière de diplomatie économique, déployer un plan de formation et de développement des capacités des attachés économiques et commerciaux des ambassades.

**9.4. Booster le tourisme en Algérie :** ce secteur a été trop négligé alors qu'il recèle un potentiel considérable d'exportation de services et de génération de devises. L'abolition de la

règle 51/49 et la privatisation des hôtels publics seraient deux premières mesures. Ensuite, assouplir très significativement la procédure d'octroi des visas touristiques pour les nationalités cibles (à définir, tels que l'UE, les USA, la Chine, la Russie, ...).

Il convient également de promouvoir la destination Algérie à l'étranger. Opérer une segmentation stratégique fine de la demande touristique régionale et mondiale est nécessaire afin de déterminer le type de tourisme qu'il faut mettre en valeur (estival, culturel, éco-tourisme, d'aventure, échanges culturels chez l'habitant ...).

Il est aussi indispensable d'adopter et mettre les garde-fous nécessaires à la préservation de notre patrimoine historique et de l'environnement afin que les infrastructures touristiques ne défigurent pas nos paysages et ne polluent pas notre environnement. La destination Algérie est desservie par des vols directs de et vers la plupart des destinations, cependant, Air Algérie doit jouer un rôle clé pour desservir l'intérieur du pays avec une qualité de service aux standards internationaux (ce qui ne peut qu'être bénéfique à la clientèle algérienne). Il conviendrait aussi d'ouvrir certaines lignes intérieures aux compagnies low-cost desservant les grandes villes du Nord, en permettant des trajets avec escales pour couvrir les destinations du Grand Sud par exemple. La diaspora semble être une première cible naturelle à adresser et stimuler. La promotion de la destination Algérie doit mettre à contribution nos ambassades à l'étranger et nos aéroports et nécessite d'importants investissements en communication.

Le développement de services touristiques à l'export (pour les étrangers dépensant en devises) ne doit pas occulter la demande interne qu'il est tout aussi important de développer afin de fournir une offre de détente et de loisirs qui manque cruellement à la société algérienne. Le tourisme étant un secteur à forte intensité de main d'œuvre et par conséquent apte à résorber une partie du chômage, en particulier chez les jeunes (commerciaux, guides touristiques, animateurs...)

**9.5.** Booster les exportations dans les autres secteurs à effet rapide et conséquent sur la balance commerciale. En sus des mesures horizontales ci-dessus, il convient de mettre en place un vrai plan d'urgence dans des secteurs à fort potentiel exportateur et aux fortes retombées en matière de devises. Citons à titre d'exemple, le grand potentiel agricole de l'Algérie.

Il faut stimuler la production et la productivité des filières porteuses à l'export pour lesquelles nous avons un avantage comparatif en matière de production en hors saison : les fruits et légumes frais ainsi que les dattes pour lequel nous avons la troisième production mondiale et une qualité exceptionnelle. Pour cela, il faut résoudre les questions de certification, d'emballage ainsi que les contraintes logistiques, de stockage et de chaîne du froid. Par ailleurs, les secteurs miniers, de la pétrochimie et des fertilisants gagneraient à être développés car l'Algérie jouit d'avantages comparatifs en matière de disponibilité de la matière première et du coût de

l'énergie. Si l'Algérie se lançait sérieusement dans ces secteurs elle pourrait générer des rentrées importantes de devises.

**Chantier n° 10 :** Créer une nouvelle école de gouvernance pour former les réformateurs de demain

Alors qu'une grande réforme de l'Administration publique est à entreprendre au plus vite, il faut déterminer avec qui et par qui cette administration se reformera. En complément des formations classiques proposées par l'Ecole Nationale d'Administration, il nous faut étendre l'offre de formation aux politiques publiques et étendre et diversifier le vivier des architectes des politiques publiques de demain et des maîtres d'œuvre de leur implémentation.

Une école de gouvernance de rang mondial, Algeria School of Government: Face au constat de la faiblesse des capacités de notre Administration, NABNI propose la création pour la rentrée 2019 d'une nouvelle école de gouvernance. Cette nouvelle école, centrée sur la conception et la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, se spécialiserait dans la formation des actuels et futurs hauts dirigeants de la fonction publique à travers :

- La mise à niveau de hauts fonctionnaires expérimentés pour les aider à appréhender les nouveaux outils, enjeux, la mécanique et l'impact des réformes que l'Algérie doit mener.

- La formation de nouveaux talents à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration afin de les faire accéder à des postes de responsabilité dans l'administration.

Ces formations de type Executive Master en Administration Publique ou en mode formations continues courtes ou calendrier aménagé à la carte sur des thèmes choisis permettront de mettre à niveau et de créer une nouvelle génération de directeurs de Ministères et d'Agences Etatiques.

Il s'agira pour ces participants d'apprendre à reformer, à appréhender la complexité d'une transformation publique, manager dans l'incertitude, conduire des programmes de transformation, planifier, mettre en œuvre, évaluer dans une logique d'amélioration continue, acquérir une culture de l'impact...

Les Walis avant ou après leur nomination devront suivre un cursus de type Exécutive en formation continue qui leur permettra de s'initier aux dernières techniques de planification et gestion territoriale. A terme, chaque haut fonctionnaire devra avoir reçu une formation à ASG et aura un crédit de cours à y suivre.

Le corps professoral sera composé de professeurs d'université, de praticiens de l'administration algérienne qui viendront relater leurs expériences de conduite de changement mais aussi de professeurs étrangers de renommée mondiale enseignant dans les écoles partenaires par exemple. Les voyages d'études dans des pays émergents ayant mené des réformes exemplaires seront l'un des piliers de la formation.

Cette école pourra avoir un effet d'entraînement sur la montée en capacité des administrations publiques et de leurs modes de recrutement et de fonctionnement, appuyée par une approche stratégique de la gestion des res-

sources humaines de la haute fonction publique. Filière d'excellence centrée sur les politiques publiques et leur mise en œuvre avec une forte composante en management, elle formera les décideurs de demain avec un curriculum qui pourra inclure les spécialités suivantes en sus de la formation générale :

- Négociations d'accords commerciaux internationaux et diplomatie économique, compétences qui font cruellement défaut à notre administration et qui nous laissent encore en dehors de l'OMC et des blocs commerciaux africains en cours de négociation.

Nous ne pourrions diversifier notre économie et nos exportations qu'en entrant pleinement mais avec force et intelligence dans le système du commerce international, à travers des accords bilatéraux- qui font défaut aujourd'hui et pénalisent nos exportations.

Des compétences nationales dans ce domaine sont indispensables. Les attachés économiques et commerciaux des ambassades algériennes devront être formés pour promouvoir les exportations algériennes mais aussi la destination Algérie.

- Administration d'entreprises publiques, afin de faire face au déficit de compétence dans les conseils d'administration des grandes entreprises publiques.

Dans un scénario où l'Etat se recentrerait sur un nombre réduit mais hautement stratégique d'entreprises publiques, il lui faudra les superviser et les engager dans des visions stratégiques pertinentes. L'Etat actionnaire devra se doter d'administrateurs compétents afin d'éviter les déboires observés ces dernières années.

- Mutations technologiques et avenir des politiques de développement, car les bouleversements technologiques sont à l'œuvre dans beaucoup de décisions sectorielles (agriculture, industrie, services, administration...).

L'Algérie doit se mettre en ordre de marche pour épouser la chaîne vague technologique et faire le saut vers les industries de demain au lieu de rêver d'industries dépassées.

- Les aspects environnementaux seront enseignés et pris en compte de façon transversale dans toutes les disciplines si l'on veut que nos futurs concepteurs de politiques publiques préserve notre environnement.

Progressivement, seront développés des spécialisations en politiques publiques et management des services de santé et management des services éducatifs, urbanisme et aménagement du territoire. La gestion de grands projets ainsi que les méthodes de travail centrées sur le mode projet sont essentielles afin de sortir l'Administration de ses silos et d'encourager la coordination et la collaboration. Rapidement, l'ASG pourra former des cadres de pays voisins et africains afin de renouer et renforcer les liens de notre Administration avec celles des pays africains. A terme, l'Algérie pourra retrouver sa place de centre névralgique pour la formation des élites africaines. Rappelons que cette nouvelle Ecole complètera l'offre de formation de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), dont le rôle de formation des cadres de la nation doit être maintenu et renforcé.

GLYPHOSATE

# Onze questions pour tout savoir sur ce pesticide qui divise l'Europe

Le glyphosate divise l'Union européenne. Jeudi 9 novembre, les 28 États membres n'ont pas pu trancher sur le sort de l'herbicide le plus vendu au monde, suspecté d'être cancérigène pour l'homme. Aucune majorité qualifiée ne s'est dégagée pour ou contre le renouvellement, sur une durée de cinq ans, de la licence du glyphosate. Quatorze ont voté pour, neuf contre (dont la France et l'Italie) et cinq se sont abstenus (dont l'Allemagne et la Pologne). Un nouveau vote aura lieu fin novembre. En l'absence de majorité, la décision finale reviendra à la Commission européenne, au plus tard le 15 décembre 2017.

## 1. Le glyphosate, c'est quoi exactement?

Le glyphosate est une molécule chimique, aux puissantes propriétés herbicides, brevetée, fabriquée et commercialisée par la multinationale américaine Monsanto, à partir de 1974, sous la marque Roundup. Son usage obéit à des modes opératoires très différents selon les pays et les continents. Usage massif, sous la forme de traitement aérien imprégnant, dans des plaines immenses, les monocultures de plantes (soja, maïs, coton, riz, colza...) génétiquement modifiées pour résister au glyphosate. Ce modèle d'agriculture hyperintensive sévit en Argentine, Brésil, États-Unis, sous l'impulsion de Monsanto, dont les semences OGM couplées au Roundup ont été présentées aux agriculteurs comme la solution miracle.

## 2. La France utilise-t-elle beaucoup de glyphosate?

"En France, le glyphosate fait partie, avec le soufre, des deux substances phytosanitaires les plus vendues", souligne l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). Environ 9000 tonnes sont utilisées chaque année: pour un usage agricole (7000 tonnes) et pour un usage en jardin (2000 tonnes). Les agriculteurs sont les plus gros utilisateurs. Mais pas les seuls: les jardiniers amateurs, l'équipement pour l'entretien des routes, la SNCF pour l'entretien des voies ferrées pulvérisent ou ont pulvérisé du glyphosate.

## 3. Le glyphosate est-il dangereux pour la santé humaine?

Le sujet fait l'objet d'une âpre bataille d'experts. En voici les

derniers épisodes. Le 10 mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), qui dépend de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), classe le glyphosate comme "cancérogène probable pour l'homme". "Sur la base de 350 études scientifiques indépendantes", insiste la journaliste Marie-Monique Robin, dans son dernier livre enquête Le Roundup face à ses juges.

Le 12 novembre 2015, l'Agence de sécurité alimentaire européenne (Efsa), estime qu'"il n'y a pas de lien de causalité entre l'exposition au glyphosate et le développement de cancer chez les humains". Elle considère aussi que le glyphosate n'est pas un perturbateur endocrinien.

## 4. Pourquoi l'agence sanitaire française (Anses) se dit-elle préoccupée?

Dans ce même avis, l'Anses juge "préoccupant" l'effet cocktail entre la matière active glyphosate et un de ses adjuvants (la tallowamine) dans les préparations phytopharmaceutiques commerciales. Les adjuvants permettent au glyphosate de mieux pénétrer les tissus végétaux.

Dans la foulée, le 20 juin 2016, l'Anses retire les autorisations de mise en marché de 126 produits associant glyphosate et tallowamine. Son argument: "des risques inacceptables, notamment pour la santé humaine, ne peuvent être exclus pour ces produits".

"Le danger vient des produits associés au glyphosate", appuie Gilles-Eric Séralini, chercheur en biologie moléculaire à l'Université de Caen et auteur, en 2012, d'une étude sur les effets cancérigènes du glyphosate.

## 5. Quels sont les indices qui accablent le glyphosate?

De nombreuses études ont démontré l'effet néfaste des herbicides à base de glyphosate sur la division cellulaire. En 2002, le professeur Robert Bellé, au sein de la station biologique de Roscoff, a mis en évidence "l'effet génotoxique et donc cancérigène probable" du glyphosate sur l'embryon de l'oursin.

En 2017, l'équipe de recherche de Christian Vélot, généticien moléculaire à l'Université Paris sud, l'a constaté, avec de très faibles doses de Roundup, sur le métabolisme des cellules de champignons du sol.

En 2012, Gilles-Eric Séralini a observé, chez des rats exposés à l'herbicide de Monsanto, une aug-

mentation significative de la fréquence des tumeurs.

D'autant plus inquiétant qu'une enquête de Générations futures a mis en évidence des traces de glyphosate dans des aliments (légumes secs, pâtes, céréales du petit-déjeuner) produits en France ou importés. "Nous sommes tous contaminés!", s'est alarmé l'ONG après avoir détecté du glyphosate dans 100% de ses urines analysées au sein d'un échantillon de 30 personnes.

## 6. Pourquoi la crédibilité des agences européennes de sécurité sanitaire est-elle contestée?

L'impartialité et l'indépendance des Agences européennes Echa et Efsa sont remises en question. Selon les révélations du journal Le Monde, l'Efsa aurait écarté délibérément des études attestant du caractère potentiellement cancérigène du glyphosate. Elle reprend textuellement des passages entiers de documents rédigés par les experts de... Monsanto.

## 7. Le glyphosate est-il dangereux pour l'environnement?

500 pesticides sont présents dans les cours d'eau français. Le glyphosate, en hausse constante depuis 2011, et l'ampa (acide aminométhylphosphonique), le métabolite issu de sa dégradation, sont les deux molécules les plus détectées dans les cours d'eau français depuis 2009, observe dans son rapport de novembre 2015, le Commissariat général du développement durable (CGDD). Dans la région des Pays de la Loire, l'ampa est détecté dans 83% des prélèvements, indique la Direction régionale de l'environnement et de l'alimentation (Dréal). La concentration de glyphosate dans les eaux brutes atteint voire dépasse le seuil réglementaire limite de potabilité par pesticide (0,1 microgramme par litre). L'ampa le dépasse nettement.

Cette substance provient aussi de la dégradation d'agents antitartre utilisés dans les canalisations industrielles et domestiques. Classé toxique sur le long terme pour les organismes aquatiques, le glyphosate, à l'exception de pics localisés, ne dépasse pas les seuils d'écotoxicité, tempère le Commissariat du développement durable.

Soulagement pour le consommateur: le glyphosate ne parvient pas ou très peu jusqu'à l'eau du robinet car la chloration dans les stations de traitement et de potabili-

sation des eaux permet son élimination quasi complète. "Aucun de nos travaux ne met en évidence, sur la base des connaissances disponibles à ce jour, de danger et d'occurrence de risque pour le consommateur", résume l'Anses.

## 8. Pourquoi les agriculteurs sont-ils "accros" au glyphosate?

Le glyphosate est un herbicide total et systémique. Total: il est capable de détruire efficacement toutes les plantes, à la différence d'un herbicide sélectif, au spectre d'action restreint à une seule famille de végétaux.

Système: à la différence d'un désherbant de contact, qui reste à la surface des feuilles et qui est lessivable par les pluies, il pénètre les tissus végétaux et agit sur la durée, des feuilles jusqu'aux racines.

Pratique pour se débarrasser des adventices (herbes indésirables) coriaces ou invasives, telles que le liseron, le chiendent ou les chardons, les repousses de céréales. Simplissime pour "nettoyer", en un seul passage, et sans travail du sol, une parcelle avant le semis, d'où des économies de carburant et de temps de travail. Radical pour "griller" une prairie avant l'implantation d'une céréale ou d'un maïs.

Ses propriétés et son prix écrasé (2€ par litre) font du glyphosate une molécule imbattable sur le plan de la rentabilité économique: "Une fenêtre météo se présente, vous sortez votre pulvé "arignée" de 24 mètres de large, décrit un céréalier angevin, et vous traitez 15ha en une heure!" "Si demain je dois désherber à 50€ par ha et mon concurrent à 2€, je ne serai plus compétitif", alerte l'agriculteur agronome sarthois Philippe Pastoureau.

## 9. Limité du glyphosate peut-il avoir un rôle dans la protection des sols?

L'interdiction brutale du glyphosate marquerait un recul environnemental, estime Christiane Lambert, présidente du syndicat agricole FNSEA: "à la place d'1,5 litre de glyphosate, on va devoir mettre 4,5 litres d'antidicotylédones et 4,5 litres d'antigraminées?!"

## 10. Comment font les agriculteurs bio pour se passer de glyphosate?

L'agriculture biologique, dont le cahier des charges interdit les pesticides de synthèse, démontre

qu'il existe des alternatives au glyphosate. Selon Grégoire Gabillard, céréalier bio à Combrée (Maine-et-Loire), elles tiennent en cinq points fondamentaux. Point numéro un: diversifier les cultures qui se succèdent sur une parcelle pour éviter la sélection de mauvaises herbes spécifiques d'une culture.

Sur ses 124ha, Grégoire Gabillard pratique "une rotation longue, incluant sept, voire huit cultures": colza, féverole, blé, lupin, chanvre, tournesol, soja, maïs grain. Grégoire Gabillard le reconnaît: "sans parapluie chimique, c'est plus risqué et c'est compliqué en année humide." Gourmand en temps de travail et en main-d'œuvre, moins productive en termes de rendements, la production de céréales bio compense son coût de production plus élevé "par un prix des céréales deux à trois fois plus élevé qu'en agriculture conventionnelle".

## 11. Peut-on aller vers le zéro pesticide?

Sorti des alambics sulfureux de Monsanto, le glyphosate cristallise l'hostilité croissante de la société contre l'ensemble des pesticides chimiques, dont le procès à charge se nourrit de plus en plus de preuves accablantes. Plus d'un million de personnes dans toute l'Union européenne ont signé une initiative citoyenne européenne pour réclamer l'interdiction du glyphosate.

Cette interdiction ouvrirait la voie à l'interdiction définitive des insecticides néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. A l'interdiction des pesticides perturbateurs endocriniens.

À l'interdiction des "nombreuses molécules classées cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, qui sont encore utilisées par les travailleurs agricoles", pointe Phyto-Victimes, l'association d'aide aux professionnels victimes des pesticides fondée par le céréalier charentais Paul François. "C'est un choix de société, résume Grégoire Gabillard. Soit on privilégie la santé humaine, soit on privilégie les intérêts de l'agriculture productiviste."

L'acceptabilité sociale des pesticides est de plus en plus contestée. Ils seront interdits dans les jardins particuliers à partir du 1er janvier 2019.

Dans le vignoble bordelais, les manifestations contre les pesticides se succèdent. La contestation monte aussi dans les tribunaux.

Lakhdar B.

FRANCE

## Des œufs de plein air pour bientôt sur les marchés

Le leader français de l'œuf de consommation Matines va accélérer sa mutation vers les œufs dits "alternatifs, c'est-à-dire issus d'élevages de plein air et bio, une réorganisation qui devrait entraîner des suppressions de postes. Matines qui compte actuellement 357 salariés et 7 centres de conditionnement d'œufs coquille, envisagerait de fermer son site de Branges (Saône-et-Loire, 58 salariés) d'ici mars 2018 et de supprimer au total quelque 72 postes, selon "un projet d'adaptation de son activité de conditionnement d'œufs

coquille" présenté jeudi aux représentants du personnel.

"La perte de volume qu'on subit dans l'œuf standard impose cette réorganisation", indique un porte-parole, selon lequel les équipes de production de ce type d'œufs devraient à l'avenir être "moins éparpillées". La "spécialisation" d'une partie des activités du site de Naizin (Morbihan, 54 salariés) est également à l'étude dans le cadre d'une procédure d'information-consultation. "A travers ce projet, la société entend accélérer sa transformation vers l'œuf alternatif et ainsi rele-

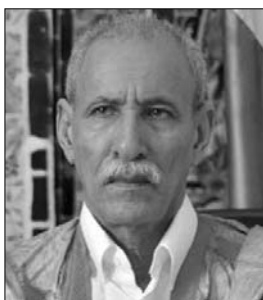
ver le défi majeur d'un marché de l'œuf coquille en pleine mutation, marqué notamment par la perte de vitesse de l'œuf standard (issu d'élevages en cages aménagées)", indique la direction de Matines, filiale du groupe Avril. Actuellement, le groupe produit environ 70% d'œufs de poules élevées en cages et 30% d'œufs issus d'élevages en plein air et bio.

Il souhaite à terme inverser cette proportion, selon un porte-parole du groupe. Par cette transformation, Matines souhaite "reconquérir son leadership dans les rayons"

et s'adapter à un marché qui "tire désormais sa croissance des œufs alternatifs", indique le groupe. Matines souhaite "renouer avec la croissance, tout en favorisant le maintien dans les territoires de l'activité de nombreux partenaires producteurs au sein de la filière (œuf français)". La direction indique vouloir s'engager "afin de réduire au maximum les pertes effectives d'emploi": "elle accompagnerait chacun des salariés concernés et donnerait la priorité à la reconversion ou au reclassement et à la mobilité au sein du groupe Avril", indique-t-elle dans un communiqué.

SAHARA OCCIDENTAL

## Ghali et l'envoyé spécial de l'ONU évoquent le rôle de la Minurso



LA QUESTION sahraouie au niveau de l'ONU et le rôle de la MINURSO ont été abordés par le président sahraoui et Secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, et l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental et chef de la mission onusienne Kim Bolduc, a rapporté dimanche l'agence de presse sahraouie (SPS).

La réunion a été l'occasion pour les deux parties de passer en revue la question sahraouie au niveau de l'ONU, notamment en ce qui concerne le rapport que doit présenter au Conseil de sécurité le nouvel envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Horst Kohler, concernant sa première visite dans la région après sa nomination en remplacement de Christopher Ross, a précisé l'agence.

Horst Kohler est attendu le 22 novembre à New York pour présenter au Conseil de sécurité les résultats de sa première tournée dans la région pour relancer le processus onusien. La dernière fois où le Front Polisario et le Maroc se sont installés à la même table de négociations remonte à mars 2012 à Manhasset aux Etats-Unis. Depuis, le processus de paix lancé par l'ONU se trouve dans l'impasse en raison des entraves dressées par le Maroc pour empêcher le règlement du conflit sur la base des principes de légitimité internationale qui garantissent le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. L'entretien entre le président sahraoui et Mme Bolduc s'est déroulé en présence du coordinateur sahraoui avec la MINURSO, membre du Secrétariat national du Polisario, M'hamed Khadad, a précisé l'agence sahraouie.

Les discussions ont également eu trait au travail accompli par la MINURSO, mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental, a déclaré M. Khadad à la presse, en réaffirmant que la mission principale de la mission onusienne pour laquelle elle a été mise en place en 1991 est l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

HAUTE COMMISSION MIXTE TUNISO-ÉGYPTIENNE

# Une occasion pour examiner les moyens de renforcer la coopération

Reçu dimanche matin au palais présidentiel au Caire par le président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah el-Sissi, le chef du gouvernement tunisien, Youssef Chahed, a souligné la volonté de la Tunisie de renforcer la coopération tuniso-égyptienne dans tous les domaines, rapporte la TAP.



En visite officielle de deux jours au Caire pour participer à la 16e session de la Haute commission mixte tuniso-égyptienne, Chahed a mis l'accent sur l'importance de cette 16e session qui, a-t-il dit, "se veut une occasion pour dresser le bilan de la coopération bilatérale et examiner les moyens de l'impulser et de la hisser au rang de partenariat actif et solidaire". Tout en se félicitant de l'évolution des relations de longue date établies entre la Tunisie et l'Égypte et du développement de la coopération fructueuse entre les deux pays au cours de ces dernières années, le chef du gouver-

nement a jugé indispensable de relancer la Commission sécuritaire mixte tuniso-égyptienne.

A ce propos, il a émis le souhait de voir cette commission se réunir au cours de ce mois. "La Tunisie et de l'Égypte doivent accroître leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme", a-t-il lancé. Youssef Chahed a saisi cette occasion pour réitérer la condamnation par la Tunisie des attentats terroristes perpétrés en Égypte et qui ont fait plusieurs victimes parmi la police, l'armée

et les civils et réaffirmer sa solidarité avec ses frères égyptiens et son soutien à leurs efforts de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, Chahed s'est déclaré satisfait du niveau de concertation et de coordination entre les deux pays sur les défis qui se posent sur la scène régionale ainsi que sur l'ensemble des questions d'intérêt commun. Selon lui, "cette démarche a contribué à impulser les processus de règlement politique des crises dans la région". A ce propos, il a salué le rôle important que

joue l'Égypte au double plan régional et arabe au service des intérêts des causes arabes. Le chef du gouvernement a saisi l'occasion pour transmettre les salutations du président Béji Caïd Essebsi au président Égyptien et ses souhaits de le voir visiter la Tunisie.

Au total, 10 accords de coopération ont été signés dans le domaine maritime, au niveau de la douane, en matière d'énergie renouvelable, de sports, en matière de services vétérinaires et en matière d'investissement.

DE LIBYE AU NIGER

## L'ONU entame l'évacuation des migrants africains

Un groupe de 25 migrants originaires d'Erythrée, d'Éthiopie et du Soudan qui étaient bloqués en Libye dans une situation très grande vulnérabilité ont été évacués samedi 11 novembre au Niger par le haut-commissariat aux réfugiés. Ces migrants, après avoir été identifiés comme des réfugiés en Libye par le HCR, seront hébergés dans une maison d'hôte à Niamey en attendant que leur demande de réinstallation dans un autre pays soit traitée. Ce type d'évacuation est une première. Selon le haut-commissariat aux réfugiés, cette procédure inédite et complexe a été élaborée sur la base de plusieurs constats : d'abord, parmi les migrants détenus souvent dans des conditions abominables en Libye, plusieurs centaines peuvent prétendre au statut de réfugiés.

Le HCR, qui a accès à une trentaine de centres de détention en Libye, travaille à les identifier et les faire relâcher. Mais même une fois officiellement reconnues comme réfugiées, ces personnes restent finalement coincées sur place car les pays qui pourraient les accueillir ne veulent ni travailler en Libye pour raison de sécurité, ni réaliser les entretiens à distance. L'idée est

donc d'évacuer les réfugiés dans un pays de transit afin de les soustraire aux violences tout en permettant aux potentiels pays hôtes d'effectuer leurs formalités dans de bonnes conditions.

### LE NIGER, SEUL PAYS D'ACCUEIL DE TRANSIT

Un dispositif qui est loin d'être idéal, mais qui est crucial vu la situation actuelle en Libye pour sauver des vies, souligne le HCR. Sauf que pour le moment, ce type d'évacuation risque de ne se faire qu'au compte-gouttes, car seul le Niger a accepté d'accueillir en transit ces réfugiés exfiltrés de Libye.

Quant à la réinstallation finale, le nombre de places offertes par les pays d'accueil reste dérisoire : en 2016, seuls 6% des réfugiés présents dans les quinze pays d'asile

et de transit situés le long de la route de la Libye ont pu être réinstallés.

Si on n'arrive pas à réinstaller les réfugiés à partir de la Libye, on a démontré par cette évacuation qu'on peut évacuer les gens vers un pays tiers à partir duquel ils pourront être réinstallés.

Vincent Cochetel, envoyé spécial du HCR pour la situation en Méditerranée, explique pourquoi cette procédure a été mise en place Vincent Cochetel explique que la spécificité de cette opération par rapport aux actions déjà menées par l'Organisation internationale des migrations (OIM) auprès des migrants coincés en Libye. "L'OIM s'occupe de gens qui sont allés vers la Libye pour des raisons économiques et l'OIM met en œuvre une solution qui est la solution de retour de ces personnes-là dans les pays

d'origine, souligne-t-il. Là, nous parlons de réfugiés des différents pays, donc de gens qui ne peuvent pas rentrer dans leurs pays d'origine parce qu'ils ont été persécutés ou que leur pays est en guerre. Donc la solution du retour n'est pas possible pour ces personnes-là dans l'immédiat et il nous faut absolument, nous, les soustraire aux formes de violence auxquelles ils sont confrontés dans les centres de détention et c'est pour ça qu'on a besoin de pays de réinstallation. " Il rappelle que l'évacuation vers le Niger est "temporaire". " Nous avons soumis leur cas à la considération d'un certain nombre de pays de réinstallation et nous espérons qu'ils pourront quitter le Niger d'ici à la fin de l'année ", indique l'envoyé spécial du HCR pour la Méditerranée.

APRÈS LA VICTOIRE DU MAROC

### 22 policiers blessés à Bruxelles dans les échauffourées

Après la qualification du Maroc pour la Coupe du monde 2018, des échauffourées à Bruxelles (Belgique) ont fait 22 blessés parmi les policiers. Les échauffourées qui ont eu lieu à Bruxelles samedi soir, après un rassemblement de supporters célébrant la qualification du Maroc pour la Coupe du monde 2018 de football, ont fait 22 blessés parmi les policiers, a annoncé la police, citée par l'agence Belga. La police antiémeute a recouru notamment au canon à eau pour contrôler une foule d'environ 300 personnes. Plusieurs voitures ont été incendiées et des magasins pillés, selon la police. Des vidéos circulant sur les réseaux sociaux montraient les policiers bloquant à des supporters marocains l'accès à certaines rues, tandis que d'autres fêtaient la qualification sur les marches de la Bourse de Bruxelles, traditionnel lieu de célébrations sportives.

PROCHE D'UN DÉFAUT DE PAIEMENT

# Journée décisive pour le Venezuela

Le Venezuela, au bord du défaut de paiement, abordait lundi une série de rendez-vous cruciaux avec ses créanciers internationaux, son président socialiste, assurant que "jamais" son pays ne ferait défaut, contre l'avis de toutes les agences de notation.

Fragilisé depuis des mois par une profonde crise économique et politique, Nicolas Maduro a convoqué à Caracas une réunion de créanciers internationaux pour tenter de renégocier la dette du pays, estimée à 150 milliards de dollars. Mais le Venezuela ne dispose plus que de 9,7 milliards de dollars de réserves et doit rembourser d'ici la fin de l'année de 1,47 à 1,7 milliard, et 8 milliards en 2018. Les observateurs demeurent réservés sur le succès à attendre de cette réunion, fixée à 14H00 locales (18H00 GMT). Dimanche, Nicolas Maduro a pourtant affirmé que son pays ne se déclarerait "jamais" en défaut de paiement. "Ils ont spéculé sur le fait que le Venezuela se déclarerait en défaut (de paiement). Jamais ! Le défaut (de paiement) ne se produira jamais au Venezuela", a-t-il asséné dans son intervention télévisée dominicale.

"Maintenant notre stratégie est de renégocier et de refinancer toute la dette", a-t-il assuré, martelant: "Que ce soit clair pour tous les créanciers et tous les agents financiers !".

## PÉRECUSSION FINANCIÈRE

Selon l'économiste Luis Vicente Leon, M. Maduro cherche à

convaincre les créanciers américains --qui ont intérêt à ce que la dette soit restructurée-- de faire pression sur l'administration de Donald Trump.

Mais Washington a interdit à ses banques et citoyens d'acheter de nouvelles obligations ou de négocier des accords avec le gouvernement vénézuélien. Difficile dès lors d'imaginer que des créanciers américains se rendent à l'invitation de M. Maduro, qui accuse Washington de "pérecution financière" contre son gouvernement socialiste.

Or, selon Caracas, 70% des détenteurs de bons vénézuéliens sont basés aux États-Unis ou au Canada.

En outre, les deux dirigeants désignés par le pouvoir pour renégocier cette dette, le ministre des Finances Simon Zerpa et le vice-président Tarek El Aissami, sont directement frappés par des sanctions empêchant tout Américain de traiter avec eux.

A terme, toutes les agences de notation anticipent un défaut du Venezuela, jugeant ses réserves insuffisantes pour tenir. Leurs avis divergent seulement sur les délais.

Un défaut aggraverait la récession qui a fait plonger le PIB du Venezuela de 36% en quatre ans et couperait le pays et son groupe étatique pétrolier PDVSA des marchés internationaux, tout en les exposant à des poursuites et à la saisie d'actifs et filiales à l'étranger.

Autrefois le plus riche d'Amérique latine, le pays pétrolier, ruiné notamment par la chute des cours du brut --source

de 96% de ses revenus en devises--, n'est plus que l'ombre de lui-même.

La majorité des aliments et médicaments ont disparu des rayons faute d'importations, conduisant à l'hyperinflation et alimentant une crise politique et un violent mécontentement populaire, cristallisé dans les manifestations du printemps, qui ont fait 125 morts.

## PÉKIN ET MOSCOU DERRIÈRE CARACAS ?

Nicolas Maduro a évoqué dimanche les négociations en cours avec la Russie et la Chine, deux pays alliés auxquels le Venezuela doit respectivement huit et 28 milliards de dollars.

Les pourparlers avec Pékin se déroulent "parfaitement" et un accord a été conclu cette semaine avec Moscou pour restructurer environ trois milliards de dollars de créances, a-t-il souligné.

Parallèlement, à New York, un comité spécialisé de l'ISDA (Association internationale des produits dérivés) se penchera aussi sur la question vénézuélienne à 12H00 locales (17H00 GMT).

Ce comité composé de 15 sociétés financières doit décider des suites à donner au retard de Caracas dans le paiement de 1,16 milliard de dollars qui, vendredi, n'avait toujours pas été perçu par les créanciers.

Vendredi, un autre règlement de 81 millions de dollars d'intérêts dus par PDVSA est arrivé à échéance. Mais le gouvernement n'a pas toujours pas confirmé ce paiement alors qu'une autre



échéance, de 200 millions, est attendue lundi.

Une décision négative de l'ISDA est de nature à déclencher un potentiel défaut partiel aux conséquences imprévisibles pour Caracas.

Le défaut partiel ou total d'un État peut être prononcé par son gouvernement, une agence de notation, un créancier privé ou l'ISDA.

## RADICALISATION SANCTIONNÉE

L'accélération des difficultés de Caracas survient au moment où la communauté internationale, qui dénonce une radicalisation du gouvernement socialiste, accroît la pression sur Nicolas Maduro. Lundi à Bruxelles, les

ministres des Affaires étrangères de l'UE doivent adopter une série de sanctions, dont un embargo sur les livraisons d'armes, selon des sources diplomatiques.

Elles prévoient également un "cadre juridique" permettant à l'UE de placer sur "liste noire" des personnalités ou "entités" (entreprises, institutions, partis, associations) sanctionnées pour leur implication dans la répression de l'opposition.

A New York est aussi prévue une réunion informelle de l'ONU sur le Venezuela à l'initiative des États-Unis, en vue d'une action internationale pour éviter que la crise dans ce pays ne se transforme en menace à la sécurité.

Mustapha S.

## IMPÔTS EN FRANCE

# Le prélèvement à la source confirmé pour début 2019

Le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a confirmé lundi sur Twitter que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrerait en vigueur le 1er janvier 2019, avec quelques modifications destinées à "alléger" les règles de gestion pour les collecteurs.

La réforme et ses nouvelles modalités seront intégrées au projet de loi de finances rectificative (PLFR), qui sera présenté mercredi en Conseil des ministres et débattu fin novembre au Parlement, a précisé Bercy dans un communiqué.

La réforme du prélèvement à la source, mesure fiscale phare de la fin du quinquennat Hollande, devait à l'origine entrer

en vigueur début 2018. Elle inquiète les milieux patronaux, qui y voient une série de nouvelles contraintes pour les entreprises.

"Les inquiétudes suscitées par ce projet n'étaient pas de principe mais pratiques", estime le ministre des Comptes publics, cité dans le communiqué. Selon lui, les nouvelles règles seront mises en œuvre "de manière sécurisée".

Le gouvernement avait annoncé début juin un report de la réforme, le temps de commander une série d'audits sur la "robustesse" du nouveau dispositif et sur la "charge induite" pour les collecteurs, en particulier les patrons. Ces rapports ont confirmé que le passage au prélèvement à

la source aurait un coût pour les entreprises, mais moindre qu'attendu: il devrait se situer entre 310 et 420 millions d'euros, au lieu du 1,2 milliard d'euros jusque-là évoqué.

Selon Bercy, plus de 70% de ce coût est lié à la mise en place des nouveaux logiciels de paye, à la formation des utilisateurs et au temps passé à faire de la pédagogie auprès des salariés. Or ces charges peuvent être atténuées avec une série de mesures de simplification, estime-t-on.

Le gouvernement a ainsi prévu plusieurs modifications par rapport au projet initial, dont un allègement des sanctions pour les collecteurs en cas de "défaillance déclarative" -- l'amende minimale passant de 500

à 250 euros. Il prévoit également de permettre aux collecteurs de récupérer le taux personnalisé des contribuables avant le premier versement de revenu, pour l'appliquer immédiatement.

"En effet, en raison du délai nécessaire pour récupérer le taux personnalisé d'un usager, le collecteur aurait été amené à appliquer un taux neutre le premier voire les deux premiers mois de rémunération", ce qui aurait pu "susciter des questions auprès des collecteurs", souligne Bercy.

Côté contribuables, enfin, il prévoit la mise en place d'un régime unique de pénalités pour les différentes situations soumises à ce cas de figure.

Kamel A.

## ALLEMAGNE

# Le gouvernement invité à redistribuer les fruits de la croissance

Le comité des "Sages", un forum d'influents économistes conseillant le gouvernement allemand, a nettement revu à la hausse ses prévisions de croissance et appelle Berlin à en redistribuer les fruits aux contribuables sous forme de baisse d'impôt.

L'économie allemande présente un risque de "surchauffe", soulignent ces experts dans leur rapport semestriel, toujours très suivi. Pour 2017, ils tablent désormais sur une croissance du Produit intérieur brut (PIB) allemand de 2%, alors qu'ils n'attendaient que 1,4% escompté en mars. La croissance de la première économie européenne devrait ensuite accélérer en 2018 à 2,2%, contre seulement 1,6% prévu précédemment. En pleine période de négociations pour la formation du futur gouverne-

ment de coalition en Allemagne, les économistes lancent un appel aux accents particulièrement politiques à un "réajustement de la politique économique" allemande.

Le rapport évoque frontalement le principal sujet de discord post-élections entre conservateurs d'Angela Merkel, Libéraux et Verts, qui négocient depuis plusieurs semaines: la fiscalité.

Ils suivent sur ce point la ligne des libéraux du FDP, qui veulent profiter du surplus budgétaire allemand pour surtout baisser les impôts. Concrètement, les sages plaident pour soulager surtout les classes moyennes en impôts et charges sociales. Ils appellent à l'abolition d'un impôt spécial mis en place après la réunification de l'Allemagne en 1990 pour sou-

tenir les régions défavorisées de l'ex-RDA, appelé contribution de solidarité. Un point sur lequel les partis politiques allemands engagés dans les tractations gouvernementales divergent.

Les "Sages" plaident pour une réduction des cotisations à l'assurance chômage, de 3% à 2,5% du salaire brut et demandent que l'Etat réduise les charges fiscales supplémentaires induites par l'indexation de nombreux salaires sur l'inflation, le système dit de "progression à froid".

La chancelière Angela Merkel a réagi prudemment. "Les demandes de redistribution sont toujours particulièrement fortes en période de vaches grasses" et "les gens ont de leur point de vue des attentes à l'égard de l'Etat, a-t-elle admis. Dans le même temps, "il convient de trouver le

bon équilibre" avec la nécessité d'une politique budgétaire prudente, a-t-elle ajouté. Le rapport de 463 pages insiste également sur la nécessité d'investissements jugés "d'avenir": mise aux normes énergétiques des bâtiments publics, incitations fiscales pour les secteurs de la recherche et du développement, et grand plan de numérisation de l'économie allemande. "Au niveau européen, le gouvernement fédéral peut s'appuyer sur l'impulsion lancée par le nouveau président français Macron pour faire avancer ensemble l'intégration européenne", écrivent prudemment au chapitre européen les cinq économistes, tout en mettant en garde contre un excès de solidarité, dans une allusion à la mutualisation des dettes.

K. A.



UNION EUROPÉENNE

# On veut relancer l'Europe de la Défense

Vingt-trois pays de l'Union européenne signifient hier leur intention de s'engager dans une "coopération" militaire renforcée, avec à la clé des objectifs et projets ambitieux pour relancer l'Europe de la Défense.

Lors d'une cérémonie en fin de matinée à Bruxelles, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères des 23 Etats membres qui participeront à cette "coopération structurée permanente" (CSP) devaient signer un ensemble de 20 "engagements" pour développer des programmes d'armements ou faciliter la mise sur pied d'opérations extérieures. "Ca va être une journée historique pour la défense européenne", a estimé la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères Federica Mogherini, estimant que ce nouvel outil allait "permettre de développer davantage nos capacités militaires pour renforcer



notre autonomie stratégique". Depuis l'échec de la mise en place d'une Communauté européenne de Défense (CED) il y a 60 ans, les Européens n'ont jamais réussi à avancer dans ce domaine, la plupart des pays gardant jalousement la main sur ce qui, à leurs yeux, relevait strictement de la souveraineté nationale. Mais une succession de crises depuis 2014 (annexion de la Crimée par la Russie et conflit dans l'est de l'Ukraine, vague de réfugiés), puis le vote du Brexit et l'arrivée au pouvoir de Donald Trump ont changé la donne. "Volonté d'autonomie" "L'initiative de la coopération structurée permanente est intervenue (...) en réponse au développement des attentats" à l'automne 2015, mais également "en réponse à la crise en Crimée", a souligné le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian en arrivant à Bruxelles. "Il y a eu cette volonté de l'autonomie de défense de l'Europe qui s'est concrétisée, qui s'est manifestée ainsi", a résumé M. Le Drian. En théorie, cette coopération renforcée peut déboucher sur la mise sur pied d'un quartier général opérationnel pour des unités de combat ou d'une plateforme logistique d'opérations. Dans un

premier temps, elle est surtout susceptible de prendre la forme de projets - à quelques-uns - de développement de matériel (chars, drones, satellites ou avions de transport militaire) ou encore d'un hôpital de campagne européen. Plus de 50 projets de coopération ont déjà été déposés, a précisé Mme Mogherini, qui a espéré que la CSP permettra des "économies d'échelle" pour l'industrie de la défense européenne. Pour la plupart des diplomates et experts, la vision française de la CSP, exigeante car tournée vers la participation à des missions potentiellement risquées, a été supplantée par la vision allemande, moins ambitieuse mais soucieuse de faire participer le plus grand nombre de pays. "A une vingtaine de pays, avec une multitude de projets, c'est clairement une vision allemande qui l'a emporté, à savoir qu'il fallait éviter une fracture au sein des 27", analyse Frédéric Mauro, expert des questions de défense régulièrement interrogé par le Parlement européen. "Aujourd'hui, on est à des années lumière" de la coopération structurée permanente telle que prévue dans les traités, regrette-t-il, dénonçant "une duperie". Mais,

soulignent plusieurs sources à Bruxelles, les pays qui rejoignent la CSP s'engagent à "augmenter régulièrement leurs budgets de défense" et les engagements qu'ils vont notifier lundi seront "juridiquement contraignants".

## "LACUNES STRATÉGIQUES"

Les participants promettent également d'injecter 2% des budgets totaux des armées dans la recherche et la technologie et 20% du total de leurs budgets de défense pour du matériel permettant de "comblent" certaines "lacunes stratégiques" des armées européennes. L'objectif affiché est également de pouvoir mettre sur pied plus rapidement des missions militaires de l'UE, souvent pénalisées par le manque d'entraînement des Etats à mettre à disposition des soldats. Le Royaume-Uni, traditionnellement atlantiste et premier budget militaire de l'UE, s'est toujours farouchement opposé à tout ce qui pouvait évoquer de près ou de loin une "armée européenne", considérant que la défense territoriale de l'Europe était l'unique prérogative de l'Otan. Toutefois, alors que le Brexit approche - la sortie du Royaume-Uni de l'UE est prévue le 29 mars 2019 -, les Européens ont décidé d'aller vite.

L'UE est ainsi en passe de se doter d'un fonds pour stimuler l'industrie européenne de la défense, qui sera à terme doté de 5,5 milliards d'euros par an. Elle a aussi créé au printemps son premier QG militaire, qui pilote trois opérations non combattantes en Afrique. Le Royaume-Uni et le Danemark, qui ont exclu d'y participer, mais aussi l'Irlande, le Portugal et Malte ne participeront pas à la cérémonie de notification. La CSP sera officiellement lancée en décembre.

Ikram A.

CRISE AU LIBAN

## Le Drian appelle à la "non-ingérence"

Le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a appelé lundi à la "non-ingérence" au Liban, sans toutefois nommer l'Iran ou l'Arabie saoudite d'où le Premier ministre libanais Saad Hariri qui a annoncé sa démission, déclenchant une crise politique. "Pour qu'il y ait une solution politique au Liban il faut que chacun des responsables politiques ait évidemment sa totale liberté de mouvement et que la non-ingérence soit un principe de base", a déclaré M. Le Drian en arrivant à une réunion avec ses homologues de l'Union européenne à Bruxelles. "Pour l'instant", M. Hariri "déclare être libre de ses mouvements, nous n'avons pas de raison de ne pas le croire", a toutefois tenu à souligner M. Le Drian. "Nous sommes préoccupés de la situation au Liban parce que le Liban a une longue his-

toire avec la France, et nous sommes soucieux de sa stabilité, nous sommes soucieux de son intégrité, nous sommes soucieux de la non-ingérence et nous sommes soucieux de la constitution libanaise", a martelé le ministre, qui a souhaité "que le gouvernement libanais puisse se stabiliser le plus vite possible". Saad Hariri a assuré dimanche qu'il allait rentrer "très bientôt" dans son pays, assurant être "libre" en Arabie saoudite où il se trouve depuis sa démission surprise le 4 novembre. Lors d'un entretien avec la chaîne de télévision libanaise Future, M. Hariri a une nouvelle fois appelé l'Iran à ne pas s'ingérer dans les affaires du Liban et des pays arabes. Dimanche, le président libanais Michel Aoun avait estimé que "la liberté de M. Hariri a été restreinte" en Arabie saoudite au moment où l'ensemble de la classe politique libanaise s'inter-

roge sur la liberté de mouvement du chef du gouvernement.

Lorsqu'il avait annoncé depuis Ryad sa démission, dans un discours diffusé par la chaîne à capitaux saoudiens Al-Arabiya, le chef du gouvernement libanais avait dénoncé la "mainmise" de l'Iran et de Hezbollah, membre de son gouvernement et proche de Téhéran, sur les affaires intérieures du Liban. Son geste a très rapidement été perçu comme un nouveau bras de fer entre l'Arabie saoudite sunnite, important soutien de M. Hariri, et l'Iran chiite, grand allié du Hezbollah libanais, un mouvement chiite.

Pour sa part, Hassan Nasrallah, le chef du Hezbollah, avait accusé vendredi l'Arabie saoudite de "détenir" M. Hariri, qui a la double nationalité saoudienne et libanaise, et assuré que sa démission lui avait été dictée par Ryad.

Nawel Z.

CATALOGNE

## Une "autre solution" que l'indépendance reste possible

LE PRÉSIDENT catalan destitué Carles Puigdemont a assuré dans un entretien publié lundi par le quotidien belge Le Soir qu'une autre solution que l'indépendance de sa région restait possible, assurant être "toujours pour un accord" avec l'Espagne. "Je suis disposé et j'ai toujours été disposé à accepter la réalité d'une autre relation avec l'Espagne", a-t-il déclaré au journal avant de préciser qu'il était prêt à envisager une autre solution que l'indépendance. "C'est toujours possible! Moi qui ai été indépendantiste toute ma vie, j'ai travaillé pendant trente ans à obtenir un autre ancrage de la Catalogne dans l'Espagne!", a-t-il répondu.

"Je suis toujours pour un accord", a-t-il insisté, accusant le Parti populaire (PP, conservateur) du chef du gouvernement espagnol Mariano Rajoy d'être responsable de la montée de l'indépendantisme.

L'indépendantisme a été alimenté en Catalogne par l'invalidation en 2010 d'un statut d'autonomie confiant de très larges compétences à la Catalogne, une annulation partielle ordonnée par la Cour constitutionnelle, saisie par le PP.

Carles Puigdemont est parti en Belgique après la déclaration d'indépendance votée au parlement catalan le 27 octobre, suivie quelques heures plus tard de la mise sous tutelle de sa région par le gouvernement central qui a immédiatement ordonné sa destitution et celle de son gouvernement.

Le gouvernement de Mariano Rajoy avait aussi dissous le parlement et convoqué des élections régionales pour le 21 décembre, auxquelles le dirigeant séparatiste envisage de se présenter même s'il est visé par un mandat d'arrêt de la justice espagnole, notamment pour "rébellion".

Il précise cependant dans l'entretien qu'il veut être le candidat d'une liste unitaire, ce qui semble difficilement réalisable à ce stade. Son parti, le conservateur PDeCAT, est en difficulté dans les sondages, dépassé par la Gauche républicaine de Catalogne (ERC) avec laquelle il s'était allié pour gouverner depuis fin 2015 mais qui veut désormais se présenter en solitaire.

"Je ne serai candidat que s'il y a un rassemblement", déclare M. Puigdemont en précisant qu'il explore la possibilité de se présenter en représentation d'une plateforme d'électeurs sans étiquette mais soutenue par les partisans.

M. Puigdemont avait déjà déclaré le 31 octobre qu'il fallait "ralentir" le processus d'indépendance pour éviter des troubles, lors d'une conférence de presse à Bruxelles.

"Nous avons été obligés d'adapter notre plan de travail pour éviter la violence" et "si cette attitude a pour prix de ralentir le déploiement de la République, alors il faut considérer que c'est un prix à payer raisonnable dans l'Europe du 21e siècle", avait-il expliqué.

N. Z.

## LIGUE ARABE Ryadh demande une réunion extraordinaire

LES CHEFS de la diplomatie des pays arabes se réuniront "en urgence" dimanche prochain au siège de la Ligue arabe, au Caire, à la demande de Ryadh, pour discuter du missile tiré le 4 novembre par les rebelles yéménites houthis et qui avait été intercepté par les Saoudiens près de Ryadh, ont annoncé dimanche des sources diplomatiques.

Cette réunion intervient sur fond de "guerre" de mots entre les deux grands rivaux au Moyen-Orient, l'Arabie saoudite et l'Iran, et alors que l'incertitude plane au Liban après la démission surprise du Premier ministre Saad Hariri. "Bahreïn et les Emirats arabes unis ont soutenu la requête de l'Arabie saoudite, également approuvée par Djibouti qui occupe la présidence tournante de l'organisation panarabe basée au Caire, selon un document interne, repris par des médias. La requête de l'Arabie saoudite concerne le missile tiré le 4 novembre par les rebelles yéménites houthis qui avait été intercepté par les Saoudiens près de Ryadh, d'après la même source.

Le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane avait alors accusé Téhéran d'"agression militaire directe" contre son pays.

L'Iran avait démenti toute implication, appelant Ryadh à "ne pas jouer avec le feu".

I. A.

SOMALIE

# La République autoproclamée du Somaliland vote pour élire son président

Les électeurs de la République autoproclamée du Somaliland votaient lundi pour élire leur président, avec l'espoir que cette troisième élection démocratique depuis la déclaration d'indépendance du reste de la Somalie en 1991 renforcera leur quête de reconnaissance internationale. Situé dans le nord de la Somalie, ce territoire un peu plus grand que la Grèce se distingue du reste du pays par sa stabilité et une composition clanique plus homogène. Mais le Somaliland n'est officiellement reconnu par aucun pays et est toujours considéré par la communauté internationale comme partie intégrante de la Somalie.

Trois hommes sont en lice pour présider aux destinées de cette petite "République" semi-désertique de près de 4 millions d'habitants: Muse Bihi, du parti au pouvoir Kulmiye et les candidats d'opposition Abdirahman Iro et Feysal Ali Warabe, candidat malheureux à la précédente présidentielle de 2010. Le sortant Ahmed Mohamud Silaanyo a décidé de ne pas se représenter. "Le vote a débuté dans le calme ce (lundi) matin et nous sommes

confiants que cette élection va constituer une étape importante pour le reste de la région", a déclaré à la presse M. Iro, après avoir voté.

Les élections sont censées se dérouler tous les cinq ans mais la sécheresse et des contingences techniques avaient conduit à un report de deux ans du scrutin.

Malgré ce contre-temps, la présidentielle de lundi contraste par bien des aspects avec le "processus électoral" qui s'est déroulé en Somalie fin 2016-début 2017: le président somalien Mohamed Abdullahi Mohamed, dit "Farmajo", avait été élu par un collège de délégués choisis parmi les différents clans du pays.

Au Somaliland, le scrutin est universel et les 700.000 électeurs inscrits sont identifiés dans les bureaux de vote par un système de reconnaissance biométrique de l'iris de l'oeil, avant de glisser leur bulletin dans l'urne.

## FREIN AU DÉVELOPPEMENT

En amont de l'élection, les trois candidats ont participé à un débat télévisé pour présenter leurs programmes, mettant l'accent sur l'économie et la reconnaissance internationale de la

"République".

"C'est vraiment une élection clé (...) pour la jeunesse. Elle a besoin d'un dirigeant qui développe l'économie et crée des emplois afin que tout le monde reste dans le pays pour y faire sa vie", a déclaré à l'AFP un étudiant, Ismail Mohamed.

La Commission électorale a prévu que l'accès aux réseaux sociaux (notamment Twitter, Facebook, Whatsapp) serait bloqué à partir de la fermeture des bureaux de vote lundi à 18H00 (15H00 GMT) et jusqu'à une période non précisée, en raison selon elle de craintes d'interférences en provenance des régions voisines et pour éviter les spéculations sur les résultats. Ancienne Somalie britannique, le Somaliland a fusionné avec l'ancienne Somalie italienne à l'indépendance du pays en 1960. Puis il a fait sécession et s'est autoproclamé indépendant en 1991, après la chute de l'autocrate Siad Barre qui allait plonger la Somalie dans la guerre clanique et précipiter l'effondrement de l'Etat somalien.

Les autorités expriment régulièrement leur amertume face à la non reconnaissance internationale qui freine selon elles le



développement du pays. Le Somaliland ne peut accéder aux prêts de la Banque mondiale ou du FMI, indispensables pour développer des infrastructures. Mais le territoire parvient tout de même à attirer des investissements étrangers, notamment des pays du Golfe: le Koweït a ainsi

financé la rénovation de l'aéroport de la capitale Hargeisa et la société Dubai Ports World avait été retenue en mai 2016 pour l'extension du port de Berbera dans l'espoir de concurrencer Djibouti pour le transit des conteneurs à destination de l'Éthiopie.

SÉNÉGAL

## La gestion des nouveaux défis sécuritaires africains au menu du Forum de Dakar

Le Sénégal accueille du 13 au 14 novembre la nouvelle édition 2017 du Forum de Dakar, devenu en quatre années d'existence un rendez-vous incontournable des experts de la sécurité africaine.

Ce lundi matin s'ouvre dans la capitale sénégalaise le Forum international de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique. Organisé par l'Etat sénégalais, en collaboration avec le ministère français de la Défense, cette rencontre informelle réunit depuis quatre ans des diplomates, des militaires et des civils (chercheurs, universitaires et experts), qui réfléchissent ensemble et à haute voix sur les enjeux sécuritaires africains. Impulsé par la France lors du Sommet de l'Élysée qui s'est tenu dans la foulée de l'intervention française au Mali (opération Serval), le Forum de Dakar s'est imposé en l'espace de quatre années comme un rendez-vous stratégique annuel incontournable, au même titre que le Forum européen de la Werkhunde de Munich ou le Dialogue de Shangri-la en Asie.

Selon les organisateurs de ce Forum de Dakar, son succès se mesure au nombre croissant des participants, qui étaient 300 la première année et près de 1 000 l'année dernière. Le succès se mesure aussi par la qualité des débats, notamment dans les ateliers thématiques où décideurs et experts confrontent leurs points de vue et leurs expériences sur la portée des menaces sécuritaires et leur gestion. Les idées qui surgissent lors de ces débats influent à terme sur les décisions prises par les Etats africains et leurs partenaires engagés dans l'endigement des crises sécuritaires sur le continent.

Seule ombre au tableau, la rencontre semble moins intéresser cette année les pays non-francophones, comme l'indique la liste des chefs d'Etat et de gouvernement qui ont confirmé leur venue à Dakar à cette occasion. Aucun représentant de haut niveau des pays de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique du Sud ou du

Nigeria, qui connaissent pourtant des crises sécuritaires majeures, ne fera le déplacement. Cela ne risque-t-il pas de limiter la portée des débats ?

## CONTEXTE

Le jihadisme et la piraterie constituent les nouveaux défis sécuritaires auxquels l'Afrique est confrontée depuis la fin de la guerre froide. Selon l'Union africaine, la liste de groupes qualifiés de terroristes et opérants sur le sol du continent ne cesse de s'allonger. Pas moins de seize groupes seraient aujourd'hui actifs.

Les trois principaux foyers du terrorisme sur le continent sont le nord-est du Nigeria où sévit la secte Boko Haram, la Somalie et la Corne de l'Afrique en général qui sont aux prises avec les milices shebab et enfin, la région du Sahel, au sud du Sahara, où prolifèrent des groupes extrémistes liés à al-Qaïda (Aqmi et Ansar Dine), notamment depuis que la Libye a sombré dans le chaos après la chute du régime de Kadhafi en 2011. Quant à la piraterie, elle s'est développée dans les années 2000 dans le golfe d'Aden, avant d'étendre sa zone d'action, qui va aujourd'hui du golfe d'Oman (au nord) jusqu'au canal de Mozambique (au sud).

Premier acteur de la lutte contre le terrorisme en Afrique, la France a dépêché dès janvier 2013 des troupes au Mali, dans le cadre de la force Serval, relayée à partir d'août 2014 par l'opération Barkhane, qui s'articule autour d'une présence militaire légère (4 000 soldats) mais mobile et permanente, étendue à toute la bande sahélo-saharienne. Parallèlement, l'ONU a déployé dans la région 13 000 casques bleus dans le cadre de sa mission de maintien de la paix au Mali (Minusma).

Malgré ce déploiement de forces occidentales et onusiennes, le nord du Mali est devenu le principal sanctuaire des groupes islamistes en Afrique. Les violences perpétrées par ces jihadistes ensanglantent le Mali, mais elles touchent aussi les

pays voisins. Plus de 200 militaires africains ont été tués en 2017. Début octobre, une patrouille américano-nigérienne est tombée dans une embuscade dans le nord du Niger, faisant neuf morts dont quatre Américains. La Minusma a, elle aussi, perdu 17 casques bleus lors d'attaques subies cette année.

Selon les spécialistes, la situation sécuritaire continue de se détériorer dans le Sahel. Les militaires qui sont sur le terrain, évoquent la transformation de la menace terroriste avec des jihadistes cherchant à contrôler des régions entières avec une véritable stratégie de conquête. " Le problème, analyse Hugo Sada, conseiller spécial au Forum de Dakar, c'est la capacité d'adaptation de ces groupes qui sont, pour l'essentiel, non-étatiques et ont partie liée à toutes sortes de trafics illicites, à des réseaux criminels organisés et autres menaces nouvelles telles la piraterie. En face, les Etats ont du mal à mettre en place des réponses adaptées à la complexité des menaces. Ils connaissent de gros déficits de capacités d'équipement et de formation. Il faudrait que les réponses soient collectives, impliquant des sous-régions, voire même l'Union africaine, mais dans ce domaine les progrès sont très lents. "

## ENJEUX

C'est dans ce contexte de recul de la sécurité que s'ouvre ce lundi la rencontre stratégique de Dakar. Il y sera beaucoup question du défi existentiel que représente pour les Etats africains, souvent faibles et corrompus, la gestion de la terreur et de la nécessité d'apporter des réponses " intégrées ", harmonisant un ensemble d'approches selon l'adversaire et les théâtres d'opérations. " Ces réponses, on les connaît, explique Hugo Sada. Il y a d'une part la prévention ou la lutte contre la radicalisation. D'autre part, il y a le volet sécuritaire qui implique des moyens très importants. Il faut des moyens de surveillance, des drones, des outils de renseignement, des capacités terrestres pour effec-

tuer des patrouilles frontalières. Les Etats africains ne peuvent mobiliser, seuls, ces moyens et ont besoin de la communauté internationale pour les aider financièrement pour qu'ils puissent mettre en œuvre rapidement leurs projets sécuritaires. " Autrement dit, l'argent demeure le nerf de la guerre. En Afrique comme ailleurs. Rien n'illustre mieux ce phénomène que les débats en cours autour de la mise en place de la force interafricaine du G5. Le G5 est une organisation régionale de coopération réunissant la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, cinq pays directement menacés par les organisations jihadistes qui sévissent dans la région. Ces pays ont lancé en 2015 l'idée de créer une force régionale exclusivement africaine dans le but de combler les lacunes des dispositifs militaires nationaux et internationaux engagés dans la guerre contre le terrorisme.

Soucieuse de voir les Africains prendre eux-mêmes en charge leur sécurité - ce qui a été le leitmotiv des trois dernières éditions du Forum de Dakar -, la France a soutenu cette initiative devant le Conseil de sécurité de l'ONU, sans toutefois parvenir à obtenir que l'organisation multilatérale avalise et finance la création de cette force antiterroriste menée par les Africains. Conséquence : la poursuite des opérations de la force du G5 dépend désormais des contributions financières bilatérales, qui seront finalisées lors de la conférence des donateurs prévue le 16 décembre prochain. En attendant, tous les leaders de la majorité sont priés de passer le mot.

La nécessité de soutenir financièrement la mise en œuvre de la force régionale africaine figurera en bonne place dans les discours de la ministre française de la Défense, Florence Parly, à la séance d'ouverture du Forum ce lundi matin, a laissé entendre l'un des ses proches lors du briefing des journalistes en partance pour Dakar.

USM ALGER

# Hamdi nouvel entraîneur en remplacement du Belge Paul Put

La direction de l'USM Alger (Ligue 1 Mobilis), a annoncé dimanche sur son site officiel, l'engagement officiel de l'entraîneur Miloud Hamdi jusqu'à la fin de la saison en cours, en remplacement du Belge Paul Put, démissionnaire de son poste, hier samedi.

Cette démission fait suite à la défaite des Rouge et Noir, à domicile contre le CS Constantine (1-2), pour le

compte de la 11e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football.

Finaliste de la ligue des champion africaine avec les "Usmistes", perdue face au TP Mazembe (RD Congo), et champion d'Algérie lors de la saison 2015-2016, le technicien franco-algérien signe ainsi son retour aux commandes de la barre technique des "Rouge et Noir", jusqu'à la fin de la saison (2017-2018), selon la même source.

La présentation officielle de Miloud Hamdi à la presse, se fera mardi prochain au stade Omar Hamadi de Bologhine (Alger).

Sous la conduite de l'entraîneur belge Paul Put, les coéquipiers du capitaine Lamine Zemamouche, ont réalisé un parcours mitigé en championnat où l'USMA occupe la 11e place avec 12 points, et compte trois matchs retards. Dans la compétition continentale de la ligue des



championnes africaine, l'USMA a été éliminée en demi-finale par le WAC Casablanca (Maroc), futur vainqueur en finale des Egyptiens d'Ahly du Caire (1-1, 1-0).

GP DU BRÉSIL

## Vettel s'impose, Hamilton s'amuse avec une remontée de folie

Une petite consolation pour Sebastian Vettel. Quinze jours après avoir abandonné le titre de champion du monde à son grand rival Lewis Hamilton, l'Allemand a remporté dimanche le Grand Prix de Formule 1 du Brésil. "Ça a été quinze jours difficiles à digérer" depuis le sacre d'Hamilton, a-t-il réagi. Mais ça fait du bien de monter sur la première marche du podium aujourd'hui." Le champion du monde 2017, lui, s'est bien amusé avec une

folle remontée. Relégué à la dernière place sur la grille après une sortie de piste en tout début de qualifications samedi, et finalement parti de la voie des stands après avoir changé de nombreuses pièces de sa monoplace, le Britannique s'est offert une belle quatrième place.

Les Finlandais Valtteri Bottas (Mercedes) et Kimi Räikkönen (Ferrari) ont terminé respectivement deuxième et troisième. Ce succès permet à Vettel d'accroître son avance à

la deuxième place du classement des pilotes, de quinze à vingt-deux points, sur Räikkönen.

Il lui suffira donc de marquer trois points lors de la dernière manche de la saison à Abou Dhabi dans quinze jours pour être assuré d'être vice-champion du monde.

Cernant les Français, Ocon n'a pas franchi la ligne pour la première fois, tandis que Pierre Gasly et Romain Grosjean ont terminé 12e et 15e.

MONDIAL 2018

## L'Afrique fait sa révolution

Depuis la Coupe du monde 2006, qui avait vu les premières participations conjuguées au Mondial du Togo, de l'Angola, de la Côte d'Ivoire, et du Ghana, l'Afrique n'avait pas connu une phase de qualification aussi surprenante.

### LE PARADOXE NIGÉRIEN

On peut rater les deux dernières Coupes d'Afrique des Nations, et être la seule équipe africaine présente aux Coupes du monde du Brésil et de la Russie. C'est tout le paradoxe de l'équipe du Nigeria, incapable de se qualifier pour les CAN 2015 et 2017, mais qui a survolé (quatre victoires, deux nuls) sa poule de qualification devant la Zambie, le Cameroun, et l'Algérie. Il faut dire que les Super Eagles ont pris l'habitude d'honorer leur rendez-vous mondial depuis leur première participation en 1994. Depuis la Coupe du monde américaine, le Nigeria n'a manqué en effet qu'un Mondial (2006) sur sept.

En Russie, l'équipe dirigée par l'entraîneur franco-allemand Gernot Rohr tentera de disputer son premier quart de finale d'une Coupe du monde. Un défi sur mesure pour John Obi Mikel, le

capitaine et les Supers Eagles. De quoi honorer la mémoire de Stephen Keshi, disparu en juin 2016 à l'âge de 54 ans, qui avait remporté la CAN 2013 avec les Super Eagles à sa tête, et celle de 1994 en tant que joueur.

### L'AFRIQUE DU NORD SE RETROUVE

Vingt-huit ans ! C'est le nombre d'années qui séparent l'Egypte de sa dernière Coupe du monde (1990) à sa prochaine. Une éternité pharaonique pour un pays qui demeure la référence du football africain (recordman des CAN remportés, 7). Mais au niveau Mondial, l'Egypte n'a jamais su se faire inviter à la table des grands de façon régulière. Si elle a été la toute première nation africaine à participer au Mondial (1934), elle a attendu 56 ans pour disputer le deuxième, et 28 pour le troisième. Il lui a fallu écarter le Ghana qui l'avait, lui-même, barré la route du Mondial 2014. C'est avec appétit que les Pharaons, finalistes de la CAN 2017, dirigés par l'Argentin Hector Cuper, vont débarquer en Russie.

Pour le Maroc, l'attente fut moins longue, mais a duré tout de même 20 ans. Pour prendre la

succession des Bassir, et Hadji, qui ont représenté les Lions de l'Atlas à la Coupe du monde française (1998), les Boussoufa, Benatia ont dû sortir le géant ivoirien qui restait sur trois Mondiaux d'affilée (2006, 2010, 2014). Les hommes d'Hervé Renard offrent l'image d'une équipe avec un gros potentiel, de grosses individualités, et une très bonne défense (zéro but encaissé en éliminatoires). Tous les ingrédients d'un cocktail que le technicien français devrait servir en Russie.

Pour la Tunisie, les retrouvailles avec la Coupe du monde, après des absences en 2010 et 2014, étaient plus ou moins attendues. Les Aigles de Carthage ont tenu leur rang dans une poule où la RD Congo aura été un outsider très crédible. Les Tunisiens doivent leur qualification aux quatre points pris en confrontations directes avec les Léopards. Equipe très joueuse avec une attaque imprévisible, la Tunisie peut avoir des absences en cours de matches comme lors de la dernière CAN. C'est certainement sur ce point que le technicien local, Nabil Maaloul, devra travailler avec son groupe. Car pour ce qui est du talent, les

Aigles en ont assurément.

### SÉNÉGAL, ALIOU CISSÉ EN SYMBOLE

Pour le Sénégal, il était écrit qu'une qualification à la Coupe du monde 2018 devait venir de l'héritage de la Coupe du monde 2002. Alors que les Lions du Sénégal couraient derrière une présence au Mondial depuis l'exploit de la bande à El Hadji Diouf, quart-de-finaliste en 2002, c'est le capitaine de cette équipe, devenu sélectionneur, qui a mené le Sénégal à sa deuxième Coupe du monde. Aliou Cissé prend la succession de son mentor Bruno Metsu (décédé en 2013) et peut être fier de son exploit malgré une qualification qui fut plus dure que prévu. La faute à l'affaire du match de la deuxième journée finalement rejoué face à l'Afrique du Sud, et au Burkina Faso qui a contesté l'hégémonie des Lions dans ce groupe D. Au final, le Sénégal demeure vaincu dans ces éliminatoires en attendant son dernier match mardi 14 novembre face à l'Afrique du Sud à Dakar. L'occasion de fêter la qualification et célébrer un héros de 2002, devenu guide éclairé de 2018.

NBA

## Après une saison 2016-17 cauchemardesque, Joakim Noah retrouve les Knicks

STATISTIQUES

en berne, pépins physiques et, pour couronner le tout, suspension pour dopage, c'est peu dire que la première saison de Joakim Noah sous le maillot des New York Knicks a été désastreuse. Le pivot franco-américain retrouve dans la nuit de lundi à mardi les parquets NBA après neuf mois d'absence. Pour son retour à New York, la ville où il avait passé son adolescence et fait ses gammes sur les playgrounds du quartier de Hell's Kitchen, Joakim Noah espérait beaucoup mieux. L'ancien pivot des Chicago Bulls (2007-16), double champion universitaire, n'a disputé la saison dernière que 46 matches avec un temps de jeu et un impact limités : 22,1 minutes, 5,5 points et 8,8 rebonds par match pour celui qui fut en 2013-14 le meilleur défenseur de NBA.

Pire, les supporters des Knicks l'ont rapidement pris en grippe parce qu'il avait signé à l'été 2016 un contrat jugé mirobolant pour un joueur souvent blessé. En l'occurrence, 72 millions de dollars sur quatre ans. Et Noah n'a pas réussi à faire mentir sa réputation peu flatteuse de joueur fragile. Il a dû mettre un terme à sa saison dès février 2017 à cause d'une nouvelle blessure à l'épaule droite (rupture de la coiffe des rotateurs) nécessitant une intervention chirurgicale. Mais le fils aimé de la légende du tennis français Yannick Noah, devenu lui-même père en septembre 2016 pour la première fois, n'avait pas encore touché le fond. En avril, il écopait d'une suspension de vingt matches pour infraction à la réglementation NBA sur les substances prohibées, en raison de l'absorption d'un complément alimentaire contaminé. A 32 ans, après avoir purgé sa suspension et enchaîné trois saisons perturbées par des blessures, Noah repart pratiquement de zéro et devra se battre pour se (re)faire une place. En son absence, les Knicks ont en effet retrouvé de l'ambition grâce à leur pivot letton Kristaps Porzingis, nouveau patron de l'équipe depuis le départ de Carmelo Anthony à Oklahoma City. Et en matière de pivots et de joueurs intérieurs, Jeff Hornacek, l'entraîneur des Knicks, a l'embaras du choix : Noah ne sera au mieux que sa 4e option lundi pour le duel contre Cleveland et LeBron James au Madison Square Garden.

A l'entendre, "Jooks", son surnom, aborde cette 11e saison en NBA avec humilité. "Je suis simplement heureux de pouvoir refaire ce que j'aime par dessus tout. Tout ce que je peux faire, c'est d'être aussi prêt que possible et je jouerai le rôle qu'on me demandera de jouer", insiste-t-il. A la différence de beaucoup de sportifs convaincus de dopage, Noah a reconnu son erreur et en a tiré des leçons. "Cela a été dur de me retrouver dans cette situation, à suivre les matches de l'équipe devant la télé, mais j'en suis le premier responsable", rappelle l'ancien international français. "J'ai beaucoup appris lors de cette période loin des terrains, c'était une leçon d'humilité et cela m'a permis de remettre de l'ordre dans ma vie et de me concentrer sur ce qui était le plus important", assure-t-il. Noah se sait attendu : "Les supporters des Knicks sont impatients, la saison dernière a été difficile, il y avait beaucoup de frustrations, notamment à cause de mon comportement", reconnaît-il. "Mais cette équipe a beaucoup de potentiel", conclut Noah qui espère disputer les playoffs avec les Knicks, sévères des phases finales depuis 2013.

MESSAHEL À PROPOS DE LA 4<sup>ÈME</sup> SESSION DU COMEFA :

## Une étape importante pour la préparation du CIHN

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a indiqué que la 4<sup>ème</sup> session du Comité mixte algéro-français (COMEFA) constitue une étape importante pour la préparation du Comité intergouvernemental de haut niveau (CIHN) dont la tenue est prévue à Paris le 7 décembre prochain.

"Par delà le bilan et l'évaluation auxquels elle doit donner lieu, la présente session du COMEFA constitue une étape importante pour la préparation du CIHN, présidé par les deux Premiers ministres dont la tenue est prévue à Paris le 7 décembre prochain et la prochaine visite qu'effectuera en Algérie le président français Emmanuel Macron", a souligné M. Messahel dans son allocution à l'ouverture des travaux du COMEFA qu'il a coprésidé avec le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.

M. Messahel a relevé, à cet effet, que "la présente session se tient à un moment où les relations d'ensemble et la coopération économique entre l'Algérie et la France sont substantiellement développées et étoffées", assises sur un socle solide d'intérêt mutuel et orientées vers un avenir appelé à donner lieu à une coopération encore étroite entre les deux pays.

Pour M. Messahel, le caractère stratégique de cette coopération, avec l'ambition commune de parvenir, à terme, à l'édification d'une relation d'exception entre les deux pays a été rappelé et souligné de manière éloquentes au cours des derniers mois par les Présidents Abdelaziz Bouteflika et Emmanuel Macron qui ont tout deux marqué leur attachement pour la promotion

de relations fortes entre les deux pays et les deux peuples dans toute leur dimension, notamment humaine et mémorielle.

Il a souligné, à cet égard, la décision des deux pays, il y a cinq ans, de mettre sur pied le COMEFA à qui a été assignée la tâche d'être "un forum d'évaluation, d'impulsion et d'orientation des relations économiques bilatérales" par le biais de la création de partenariats et de joint-ventures générateurs d'investissements et susceptibles de contribuer efficacement à l'élargissement des bases du tissu industriel en Algérie.

"S'il est difficile d'établir un bilan exhaustif des activités du COMEFA depuis sa création récente, il est en revanche plus aisé de tirer des enseignements et recommandations", a-t-il fait observer.

Enumérant ces enseignements, le ministre a relevé en premier lieu, que cette enceinte de concertation et de coopération est en train de s'imposer en tant que "forum pertinent et porteur pour la promotion de nos relations économiques et commerciales".

"Elle est devenue, a-t-il expliqué, "le cadre dans lequel se négocient et se concluent l'ensemble des partenariats d'affaires entre les deux pays impliquant le secteur public aussi bien que le secteur privé".

Dans ce contexte, la finalisation récente du partenariat PSA Peugeot Algérie vient conforter la crédibilité du COMEFA, d'autant qu'il s'agit-là d'un projet à forte valeur emblématique pour le partenariat industriel algéro-français, a indiqué M. Messahel. Il a ajouté, en second lieu, que depuis la création du COMEFA, il a été procédé à la signature d'une quarantaine de protocoles,

de mémorandums et d'accords de partenariat, ce qui souligne non seulement les efforts louables consentis par les deux parties, mais également met en valeur l'important potentiel que recèlent les relations algéro-françaises.

M. Messahel a estimé, qu'il reviendra dès lors aux opérateurs économiques de nos deux pays d'exploiter ce potentiel et de le traduire en opérations de partenariat dans les différentes branches d'activités, en particulier dans les secteurs innovants en matière industrielle, en matière technologique, dans le numérique, la médecine et les services, etc.

Pour le ministre des Affaires étrangères, les gouvernements des deux pays mènent une action résolue d'encadrement et de canalisation des opportunités de coopération et d'affaires, notamment à travers les deux responsables chargés dans l'un et l'autre pays de la coordination des projets.

En troisième lieu, M. Messahel a noté que "les résultats positifs et les progrès enregistrés au niveau du COMEFA, qui constitue des acquis importants dont il faut se féliciter, ne sauraient toutefois occulter les limites et les contraintes qui freinent l'expression pleine et entière de notre partenariat", ajoutant qu'il y a lieu de noter la faiblesse des partenariats impliquant des investissements directs dans la quarantaine d'accords et de protocoles signés dans le cadre du COMEFA depuis sa création.

Estimant nécessaire d'examiner de manière attentive la question des délais de maturation des projets pour maintenir et stimuler l'intérêt des entreprises dans les deux pays pour la coopération, il s'est dit confiant que les deux

gouvernements auront à cœur d'apporter un traitement approprié à ces contraintes et de les dépasser ainsi par des actions communes susceptibles d'impulser la coopération et de la porter au niveau de l'ambition des plus hautes autorités en Algérie et en France.

M. Messahel a conclu son allocution en qualifiant de "très larges" les perspectives de développement de la coopération algéro-française, relevant qu'il appartient à la communauté d'affaires dans les deux pays de saisir l'ensemble des opportunités d'investissement et de les valoriser à travers des partenariats.

### DISCUSSIONS TRÈS FRUCTUEUSES

D'autre part, M. Messahel, a qualifié de "satisfaisants" les résultats ayant sanctionné les travaux de la 4<sup>ème</sup> session du Comité mixte économique algéro-français (COMEFA), estimant que cette réunion a permis de procéder à une "évaluation exhaustive" des différents domaines de coopération entre les deux pays.

"La 4<sup>ème</sup> session du COMEFA a donné lieu à des discussions intéressantes et des orientations claires pour approfondir davantage le partenariat économique entre les deux pays" (Messahel)

"Cette session du COMEFA est satisfaisante à plus d'un titre. Elle a donné lieu à des discussions intéressantes et des orientations claires pour approfondir davantage le partenariat économique entre les deux pays", a déclaré le ministre à l'issue des travaux de la 4<sup>ème</sup> session du COMEFA qu'il a coprésidée avec son homologue français, Jean-Yves Le Drian, couronné par la signature de trois accords de partenariat. M. Messahel a

indiqué que les entretiens entre les deux délégations ont donné lieu à une "évaluation exhaustive" des différents volets de coopération économique et ont permis "une projection sur les prochaines échéances importantes inscrites à l'agenda bilatéral algéro-français".

Il s'agit, a-t-il expliqué, de la prochaine session du Comité intergouvernemental de haut niveau qui se tiendra à Paris le 7 décembre prochain sous la coprésidence des deux Premiers ministres, et la prochaine visite qu'effectuera en Algérie le président français, Emmanuel Macron.

Par ailleurs, M. Messahel a indiqué que les hommes d'affaires des deux pays sont appelés à identifier de "nouvelles opportunités" de partenariat, d'autant plus, a-t-il dit, qu'il y a "un fort potentiel de coopération non encore exploité".

En ce sens, il a souligné que la signature de trois accords de coopération traduit la volonté des deux pays de renforcer et développer le partenariat auquel les deux parties veulent donner un "caractère privilégié, basé sur un certain nombre d'actions concrètes".

De son côté, M. Le Drian a qualifié de "très positifs" les travaux de la 4<sup>ème</sup> session du COMEFA, relevant que la coopération économique entre l'Algérie et la France a franchi des "étapes significatives".

Il a souligné, à ce propos, le rôle de la jeunesse dans le renforcement de cette coopération, ajoutant que les jeunes des deux pays constituent la "force" de cette relation et le "témoin d'une volonté d'agir ensemble pour l'avenir".

*Hamza B.*

### Post scriptum

*Par B. Chellati*

Le Pacte national économique et social ne peut désormais se fléchir sans une base économique solide, prendre racine aussi sur des structures et des infrastructures remodelées. Comme toujours donc, l'exigence fondamentale réside singulièrement dans les moyens humains et matériels et dans les buts à atteindre. L'effervescence du moment autour de la croissance visant un taux de 7 % à l'horizon 2019, dans sa formulation philosophique et pratique vise au mieux à aboutir à un regain d'émergence économique et sociale et à plus forte raison la satisfaction du marché local. Cette philosophie économique a également pour but immédiat de faire régresser la facture des importations tout en préparant le terrain à l'après-pétrole.

Le secteur public et privé a de fait été interpellé par le gouvernement à s'impliquer profondément dans le renouveau économique en vue de promouvoir la productivité, la production et une stratégie macro-économique adossée à la valorisation des ressources naturelles génératrices de rentabilité. Cette approche de modernisation exige des acteurs et des partenaires économiques et sociaux d'insérer leur plan de charge, surtout industriel, dans des créneaux et de filières porteurs, créateurs et devant peser sur l'ensemble du développement du pays. C'est-à-dire un développement pour tous qui décortique les tenants et les aboutissants dans une démarche claire et convain-

cante. L'engagement dans cette voie quasi "symbiotique" devra avoir pour but d'éviter l'impasse actuelle que vit l'économie nationale et d'aller directement à sa consolidation. Tous les économistes réunis soulignent que le modèle économique actuel et à repenser. Il s'agit de faire valoir au plus vite et sur le terrain, le nouveau modèle de croissance.

L'"immeuble" est vétuste et a besoin d'aménagement urgent afin qu'il résiste aux "intempéries", il faut le reconstruire entièrement aux normes socio-économiques de la mondialisation en reprenant la façon dont il pourra capter la création de richesses, d'emplois et en revenant aux fondamentaux de la diversification de l'économie. Pièce maîtresse de ce nouvel édifice : le nouveau modèle de croissance couplé au Pacte national économique et social, plus juste et plus lisible. Il s'agit d'une refondation qui permet à chacun des partenaires sociaux et économiques d'être libre et de placer le "curseur" là où ils l'entendent pour réussir.

Dans ce cadre, le nouveau modèle de croissance ne prendra sa forme définitive qu'après une expérience pratique au cours de laquelle des mutations et des dispositions pertinentes pourront lui être collées. Dans ce cadre les mots-clés des directives du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika incitent l'ensemble des partenaires, gouvernement, organisations patronales et syndicales, à trou-

ver, dans les meilleurs délais, un terrain d'entente d'où devrait émerger à moyen terme, des mesures, des décisions, des projets et des perspectives en mesure de préserver à long terme l'indépendance financière du pays et sa souveraineté sur le plan économique.

A ce sujet, le Premier ministre Ahmed Ouyahia, dans son intervention devant le FCE, a rappelé que : "La construction nationale que mène l'Algérie sous la direction du Président Abdelaziz Bouteflika s'est retrouvée menacée ces dernières années, par l'impact brutal de la chute des prix des hydrocarbures sur le marché mondial".

Ajoutant plus loin que "Grâce à Dieu et aux orientations de M. le président de la République, notre pays a mis en place une démarche qui lui permettra de surmonter cette crise et de ne pas exposer à une régression grave, le bien-être des citoyens et l'économie du pays".

Rappelant que l'Algérie est l'un des rares pays au monde à disposer d'importants avantages fiscaux aux investissements qui peuvent atteindre 15 années entre la réalisation et l'exploitation dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, M. Ouyahia détaille encore "Nous sommes le seul pays au monde à maintenir délibérément les taux d'intérêts en dessous du taux d'inflation et même à les bonifier de moitié, au profit de l'investissement. Nous sommes parmi les pays au monde à soutenir

financièrement le recrutement des primo-demandeurs d'emplois". Ces démarches engagent sur l'immense défi à franchir dans le "bâti" des réformes à l'horizon 2019. Un plus en avant qui pourrait rendre le pays économiquement et financièrement plus fort, plus immunisé contre les effets pervers de la mondialisation et de la poursuite continue de la crise des prix du baril de pétrole. Il s'agit également d'un élan et d'une maîtrise, dans le respect et la préservation de l'indépendance économique, d'embrasser la nouvelle révolution technologique et le savoir-faire ainsi qu'une concurrence de plus en plus vive sur le marché mondial.

La marche dans cette direction peut être un référent. Un "bon point" de départ à faire valoir la meilleure manière de tirer profit des incitations et encouragements destinés à l'investissement et à optimiser sur les capacités et les ressources en présence.

Dans cette optique, surtout que les changements visés sont interprétés comme une voie à l'accès au progrès et à la prospérité ; il est impératif de miser sur un effort national plus large. L'engagement dans cette politique, ne peut donc avoir comme base que la formation d'une nouvelle génération d'intervenants économiques éclairés sous une forme de contribution à la faveur de la compétence et d'expériences viables.

*B. C.*

## Compétence et expertises viables